

STRATOM

Diagnostic territorial

Antilles

Juin 2018



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Note liminaire

L'objectif des diagnostics territoriaux « Strater » est de présenter, sous l'angle d'une vision globale de sites, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par une présentation des grands chiffres, des tendances, et de la structuration des acteurs.

Ces documents apportent des éléments de diagnostic sur lesquels les acteurs concernés à différents niveaux peuvent appuyer leurs choix stratégiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Ils font, préalablement à leur publication, l'objet d'échanges avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés.

► Les territoires considérés

Cinq territoires ont été analysés :

Océan Indien (La Réunion, Mayotte) Antilles (Guadeloupe, Martinique) Guyane
Nouvelle-Calédonie Polynésie française

Certains territoires d'Outre-Mer n'accueillent pas de formation d'enseignement supérieur ou de laboratoire de recherche de manière permanente et n'apparaissent pas dans ce diagnostic (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna). Néanmoins ces territoires présentent un intérêt scientifique et restent un terrain d'observation privilégié pour les scientifiques.

► Les données

Ce document est publié en l'état des informations et des analyses disponibles au 1^{er} septembre 2017.

Les éléments fournis ont pour objet de permettre aux acteurs de les analyser au vu de leur contexte propre. Il y a lieu d'être particulièrement attentif aux dates de recueil des données et en tenir compte dans leur interprétation. Des précisions sur les données sont disponibles dans le lexique en fin de document. L'ensemble des données n'étant pas disponibles pour les sites de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, leur diagnostic territorial concentre l'ensemble des indicateurs disponibles.

Les sources de données proviennent principalement du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de l'INSEE, ainsi que de l'Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE) et de l'Institut statistique de la Polynésie française (ISPF).

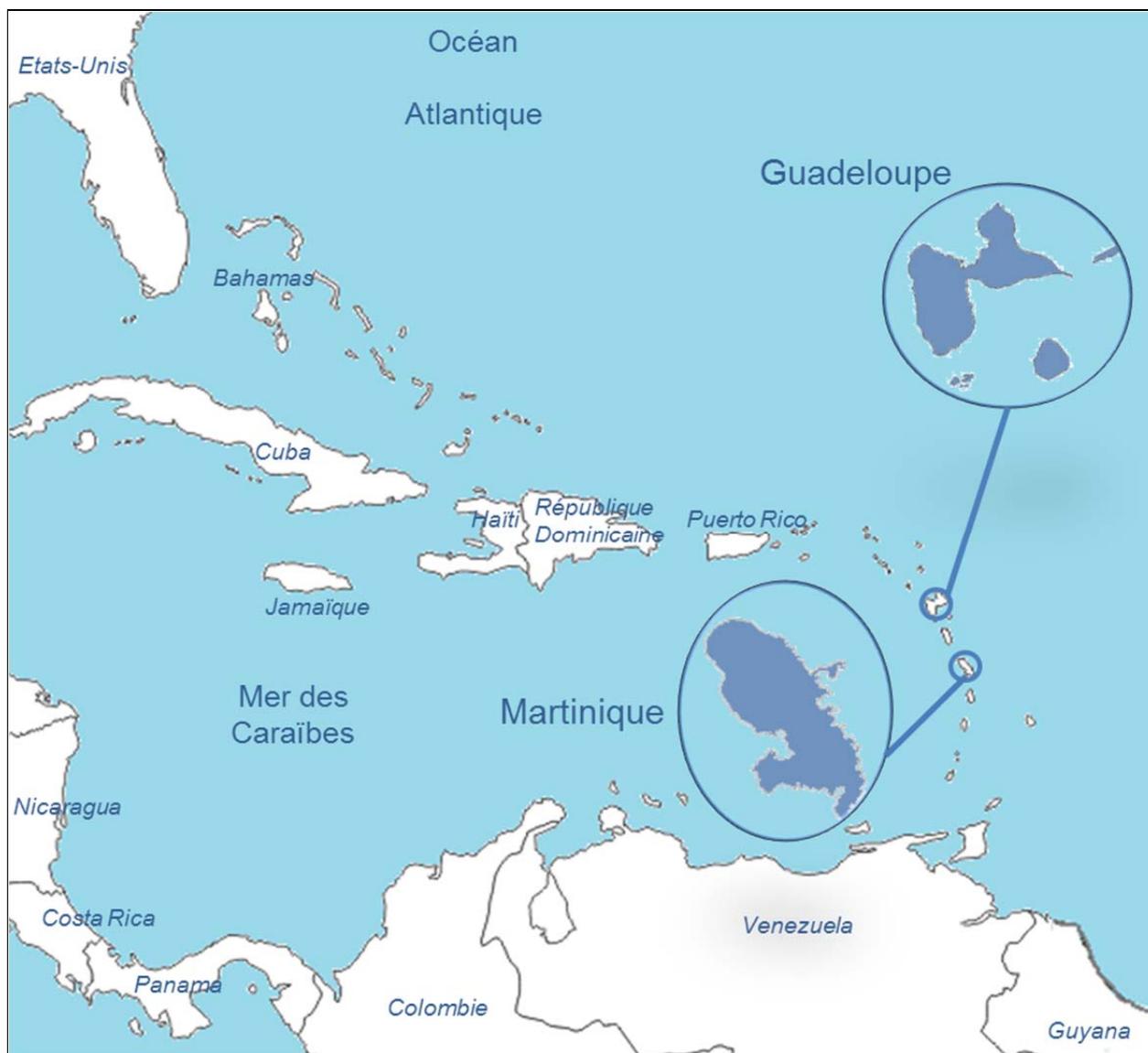
SOMMAIRE

A. VISION SYNTHÉTIQUE DES ANTILLES	5
1. Les données géographiques et socio-économiques	5
2. Les enjeux spécifiques des sites	9
B. ETAT DES LIEUX	11
1. Les institutions, les ressources humaines, la documentation	11
2. Le potentiel de formation	18
3. Le potentiel de recherche et d'innovation	31
C. ANNEXES	37
Lexique	37
Sigles et abréviations	42

A. VISION SYNTHÉTIQUE DES ANTILLES

1. LES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Carte 1 - La position géographique de la Guadeloupe et de la Martinique



NB : les représentations de la Guadeloupe et de la Martinique sont effectuées à des échelles différentes

► Les grands chiffres

Tableau 1 – Antilles : les grands chiffres (sources : Insee, Cerom)

	Territoire en km ²	ZEE en km ²	Population ¹	Densité hbt/km ²	Taux de chômage ²	PIB (en Md€)	PIB/hab. (en k€)
Guadeloupe	1 628	86 000	397 902	244	24%	8,3 ¹	21 ¹
Martinique	1 128	47 000	380 440	337	18%	8,8 ²	23,2 ²

ZEE : zone économique exclusive

¹ 2015 ² 2016

► La situation économique et sociale des Antilles

• *Guadeloupe*

Les services marchands, y compris le commerce, constituent en 2011 la première source de création de richesse, avec 47,3% de la richesse produite. Le commerce et les activités immobilières sont les deux principales activités de services marchands : elles représentent chacune un quart de la valeur ajoutée des services marchands. Les services administrés représentent 38,2% de la valeur ajoutée. Parallèlement, le poids de l'agriculture (2,5%), de l'industrie (6,3%) et du Bâtiment-Travaux publics (5,8%) se réduit au fil des ans.

En 2016, les exportations couvrent 8,9% des importations guadeloupéennes. Les principaux fournisseurs sont la France métropolitaine (61%), l'Union européenne (13%), l'Asie (7%), l'Amérique du Nord (6%).

Les exportations sont portées par les produits issus des industries agro-alimentaires (26%), les produits industriels (17%), les produits agricoles (banane, sucre, rhum), la pêche (17%), les matériels de transport (19%), les biens intermédiaires (11%) et les équipements mécaniques et matériel électrique (9%). Les principaux clients sont la France métropolitaine (44%), les autres départements français d'Amérique (29%) et l'Union européenne (12%), principalement l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

Le tourisme (581 300 touristes accueillis en 2016) est un vecteur essentiel du développement économique de la Guadeloupe. Il génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale mais a encore des marges de progrès. La dépendance de l'économie vis-à-vis du tourisme s'évalue à 6 % en moyenne.

Le tissu économique est composé essentiellement d'entreprises individuelles et de très petites entreprises : 82% des établissements n'ont aucun salarié (France : 71%).

Le taux de chômage reste élevé en Guadeloupe et les jeunes sont particulièrement touchés. La possession d'un diplôme leur permet de se protéger relativement du chômage. Le taux de chômage, en 2015, des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est de 22% alors qu'il est de 51 % pour les titulaires d'un CAP/BEP.

• *Martinique*

Les services marchands, y compris le commerce, constituent en 2014 la première source de création de richesse, avec 49% de la richesse produite. Le poids des services non marchands est de 33%. L'industrie représente 9 % de la valeur ajoutée, la construction 5% et l'agriculture 4%.

En 2016, les exportations couvrent 10,5% des importations martiniquaises (hors produits pétroliers). Les principaux fournisseurs sont la France métropolitaine (69%) les pays de l'Union européenne (15%), principalement Allemagne, Pays-Bas et Belgique, et l'Asie (7%).

Hors produits pétroliers, les exportations sont portées par les produits agricoles et aquacoles (36%), les industries agro-alimentaires (31%) et l'industrie navale (13%). Les principaux clients sont : la France métropolitaine (74%) les autres départements français d'Amérique (19%).

Le tourisme (519 900 touristes en 2016) est un vecteur essentiel du développement économique de la Martinique. Il génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale mais a encore des marges de progrès.

Le tissu économique est composé essentiellement d'entreprises individuelles et de très petites entreprises.

En 2015, le taux de chômage reste élevé, notamment chez les jeunes. La possession d'un diplôme leur permet de se protéger relativement du chômage. Le taux de chômage des diplômés du supérieur est de 32% et de 43% pour les diplômés du second cycle du secondaire (Bac, CAP/BEP).

► La population

• La répartition par tranche d'âge

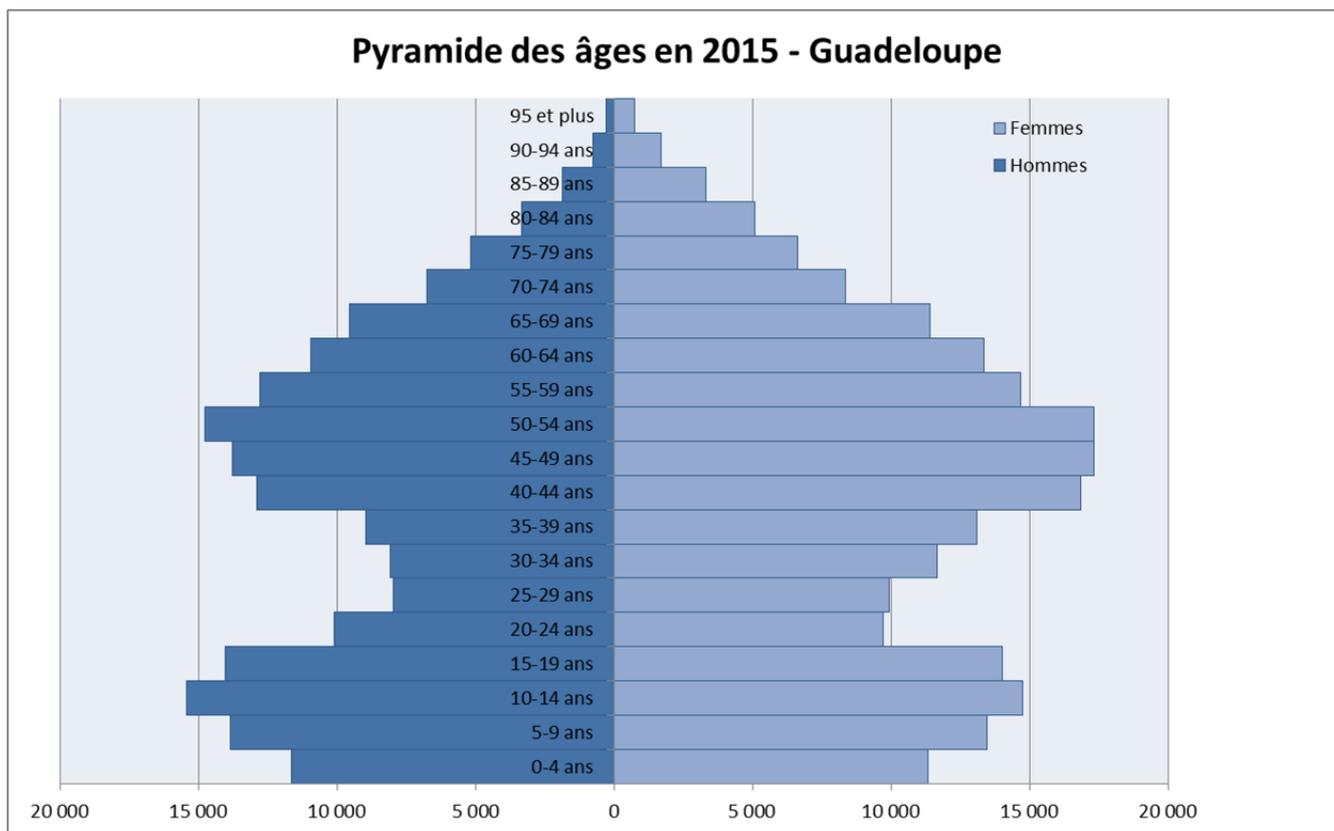
Tableau 2 – Antilles : la répartition des populations par tranche d'âge en 2015 (source Insee)

Tranches d'âge	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et +
Guadeloupe	27,3%	20,0%	30,3%	15,2%	7,3%
Martinique	24,3%	19,3%	31,4%	16,2%	8,8%

• La pyramides des âges

▪ Guadeloupe

Graphique 1 – Antilles-Guadeloupe : la pyramide des âges en 2015 (source INSEE)

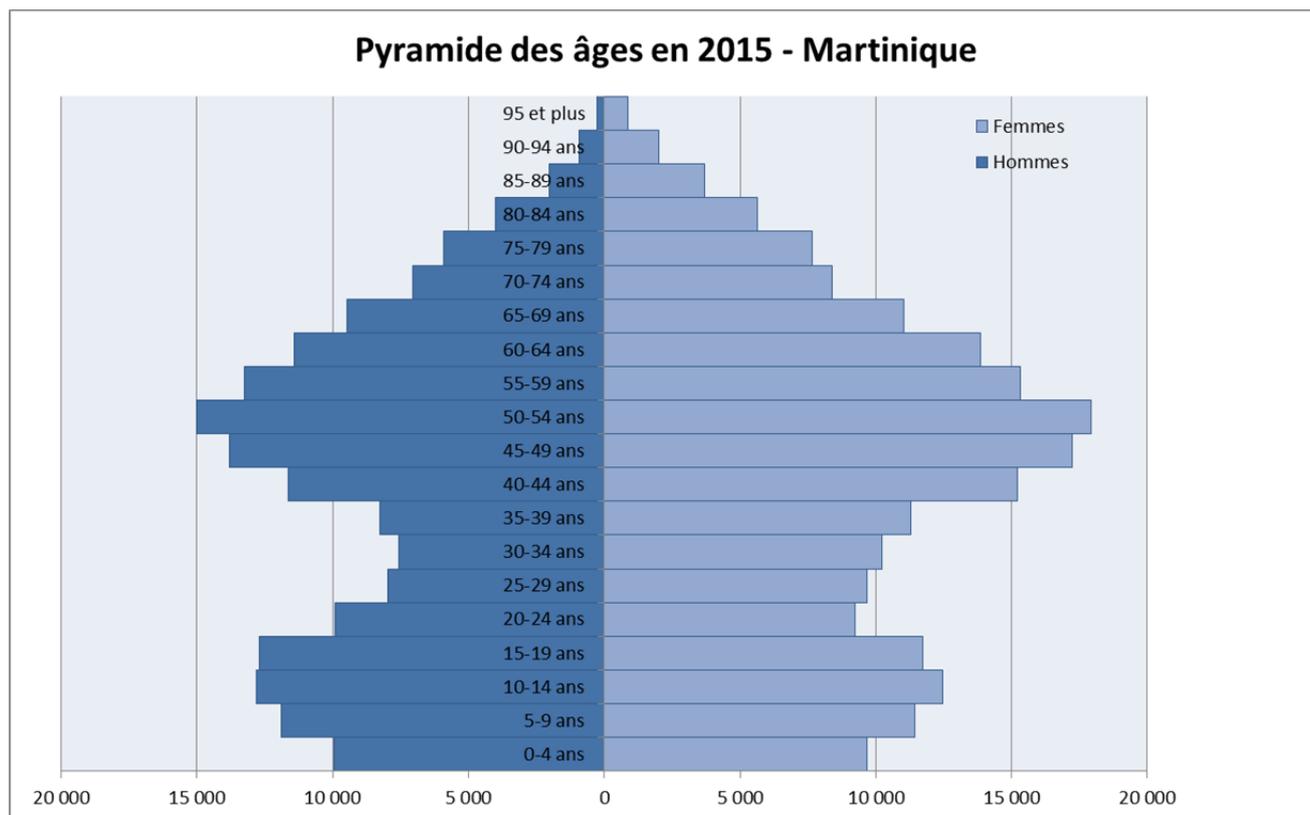


De 2009 à 2014, la Guadeloupe connaît une baisse de sa population (-0,1% par an). Le solde migratoire est déficitaire. La population guadeloupéenne vieillit : l'âge moyen des femmes et des hommes a augmenté de 2 ans entre 2008 et 2013.

Les départs de jeunes âgés de 15 à 29 ans contribuent essentiellement au déficit du solde migratoire. En 2012, un départ sur trois concerne un jeune âgé de 15 à 24 ans, départ lié à la poursuite des études et/ou à la recherche d'un premier emploi. La Guadeloupe compte 69 000 jeunes âgés de 15 à 29 ans alors que 51 000 jeunes guadeloupéens du même âge vivent en métropole, notamment en Île-de-France.

- Martinique

Graphique 1bis – Antilles-Martinique : la pyramide des âges en 2015 (source *INSEE*)

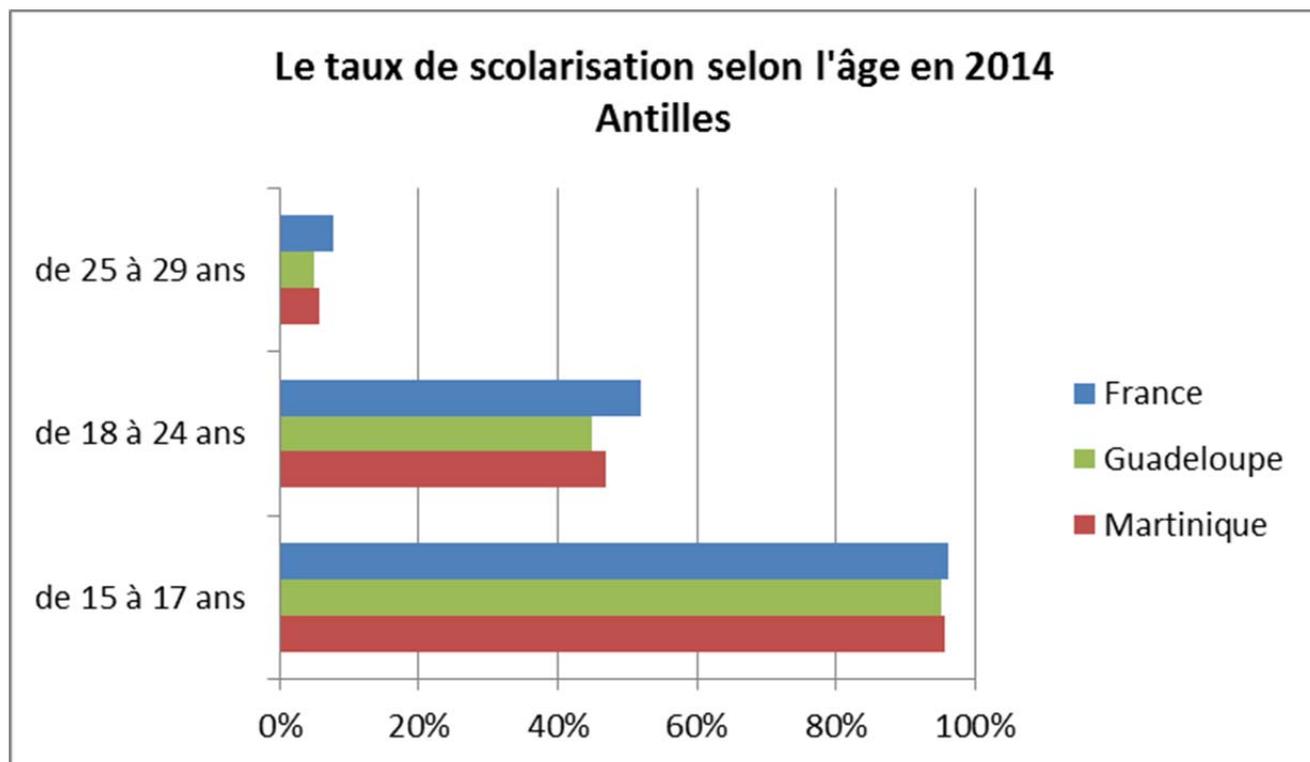


De 2009 à 2014, la Martinique connaît une baisse de sa population (-0,6% par an) : le solde naturel positif ne comble pas le déficit du solde migratoire. La population martiniquaise vieillit : de 1990 à 2014, la part dans la population des moins de 40 ans est passée de 68% à 45% celle des plus de 60 ans a augmenté de 12% à 22%. Les nombreuses émigrations des jeunes Martiniquais, souvent les plus diplômés, sont à l'origine du déficit migratoire.

La population martiniquaise est concentrée sur le centre de l'île.

► L'accès à l'enseignement

Graphique 2 – Antilles : le taux de scolarisation selon l'âge en 2014 (source Insee)



Le niveau de formation générale augmente sur les deux sites. En 2014, la part des diplômés de niveau supérieur représente en Guadeloupe 18,5% de l'ensemble de la population de 15 ans ou plus sortie du système scolaire et 20,2% en Martinique, contre 15,8 % et 17,4% en 2009.

En 2014, la part des jeunes âgés de 20 à 25 ans sortis du système scolaire non diplômés est de 26% en Martinique et 24 % en Guadeloupe (France : 20%).

La maîtrise de la langue pose problème à une partie de la population âgée de 16 à 65 ans. Selon l'enquête INSEE/IVQ 2009, 25% de la population des guadeloupéens sont en situation d'illettrisme, 15 % des 16-29 ans sont en difficulté vis-à-vis de l'écrit. 70% de ces jeunes vient dans une famille où la principale langue utilisée est le créole.

Selon l'enquête INSEE/IVQ effectuée en Martinique en 2014, 13% de la population martiniquaise, âgée de 16 à 65 ans, est en situation d'illettrisme, notamment celle située dans la classe la plus âgée. Ce taux est en baisse de 2 points par rapport à 2006.

Selon l'enquête Journée Défense et citoyenneté (2009-2015), plus de 32% des jeunes antillais de la génération 1992 éprouvent des difficultés en lecture (France : 10,4%).

2. LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DES SITES

► Des enjeux géostratégiques

Les enjeux économiques, culturels et scientifiques entraînent la Guadeloupe et la Martinique à se tourner principalement vers la région Caraïbes et l'Amérique du Nord, avec la proximité des États-Unis. Les Caraïbes regroupent 38 territoires et 270 millions d'habitants. Ces territoires sont indépendants ou dépendent d'un pays européen (Royaume-Uni, France, Pays-Bas) ou des États-Unis et génèrent des cultures et des langues différentes auxquelles se rajoute le créole. La Martinique et la Guadeloupe ont demandé le statut de membre associé à l'Organisation des états de la Caraïbe orientale. L'OECD est une organisation anglophone de consultation, de coopération dont les domaines d'activité prioritaires sont actuellement le commerce, le transport, le tourisme durable et la gestion des catastrophes naturelles.

Ces territoires sont, avec la Guyane et Haïti, les seuls représentants de la francophonie, au sein d'un environnement anglophone. D'une manière générale, l'université développe des coopérations avec plusieurs universités de la région Caraïbes et contribue à la diffusion de la langue française au cœur des Amériques.

Elle s'est notamment mobilisée pour aider l'université haïtienne et accueillir les étudiants de l'Institut *Aimé-Césaire* après le séisme de 2010.

► Des cadres institutionnels spécifiques

Chacun de ces territoires est doté d'une forte identité culturelle.

La Guadeloupe est une région monodépartementale administrée par un conseil régional et un conseil départemental. La région Guadeloupe a adopté un schéma d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour la période 2016-2021.

La Martinique s'est, depuis 2015, dotée d'une collectivité territoriale unique cumulant les compétences exercées auparavant par son conseil départemental et son conseil régional.

Elles sont régies par l'article 73 de la Constitution. Leur régime législatif est celui de l'assimilation législative : les lois et règlements y sont applicables de plein droit, même si certaines adaptations sont prévues.

Les Antilles regroupent également les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin dont les établissements scolaires sont placés sous l'autorité de l'académie de Guadeloupe. Il n'existe pas d'enseignement supérieur sur ces territoires.

La création, en 2010, de l'Union des régions Antilles-Guyane (URAG) offre un cadre de concertation entre les Régions Guyane, Martinique et Guadeloupe. Elle comprend également les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Les régions ont toujours apporté un soutien important à la recherche. La démarche d'identification de domaines d'intérêt commun pourra renforcer le poids des régions et collectivités auprès des instances nationales. Sur le plan opérationnel, la concertation au sein de l'URAG devrait permettre améliorer le taux de succès des établissements et des équipes aux appels à projets nationaux et européens.

Au titre des régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne, la Martinique et la Guadeloupe bénéficient d'un financement spécifique visant un rattrapage économique rapide. Elles s'est vu confier, pour la programmation des fonds européens 2014-2020, la gestion des fonds du FEDER et d'une partie du FSE.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les pôles universitaires de la Guadeloupe et de la Martinique constituent l'université des Antilles après la transformation du pôle de Guyane en université de plein exercice.

B. ETAT DES LIEUX

1. LES INSTITUTIONS, LES RESSOURCES HUMAINES, LA DOCUMENTATION

La création de deux universités distinctes en 2015 : l'université des Antilles et l'université de Guyane.

L'enseignement supérieur aux Antilles est réparti sur 2 territoires distincts et sur une vingtaine de sites. En Guadeloupe, le principal site est Pointe-à-Pitre qui accueille 67% des étudiants de l'île. En Martinique, le principal site est Fort-de-France-Schœlcher qui concentre 89% des étudiants.

La recherche scientifique s'appuie sur l'Université des Antilles et la présence de nombreux organismes de recherche sur les pôles de Guadeloupe et de Martinique.

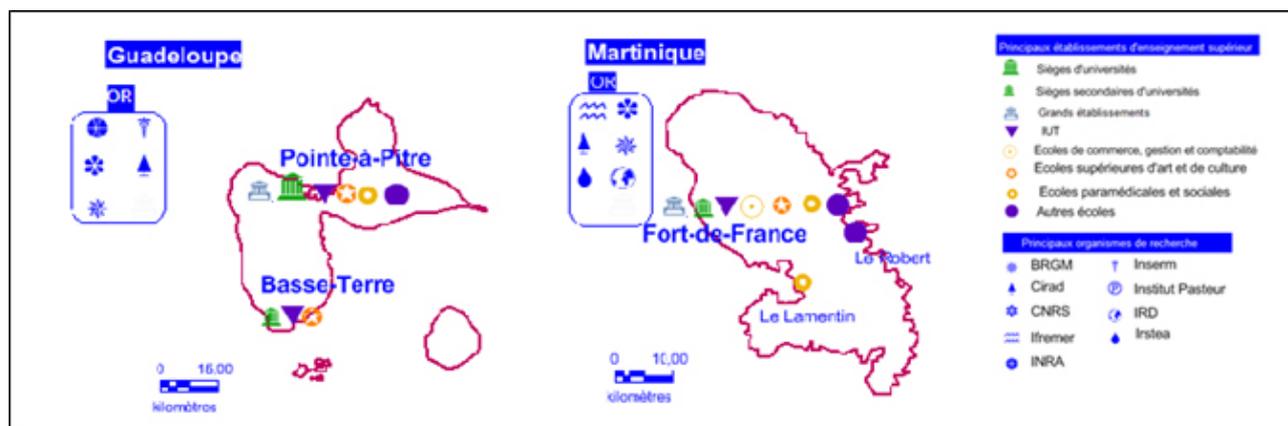
La diversité de formations offertes aux étudiants antillais est équilibrée entre les deux pôles.

En 2015, la part des enseignants du secondaire qui représente 22 % des enseignants et enseignants-chercheurs permanents de l'Université des Antilles est plus importante qu'au niveau national (19%).

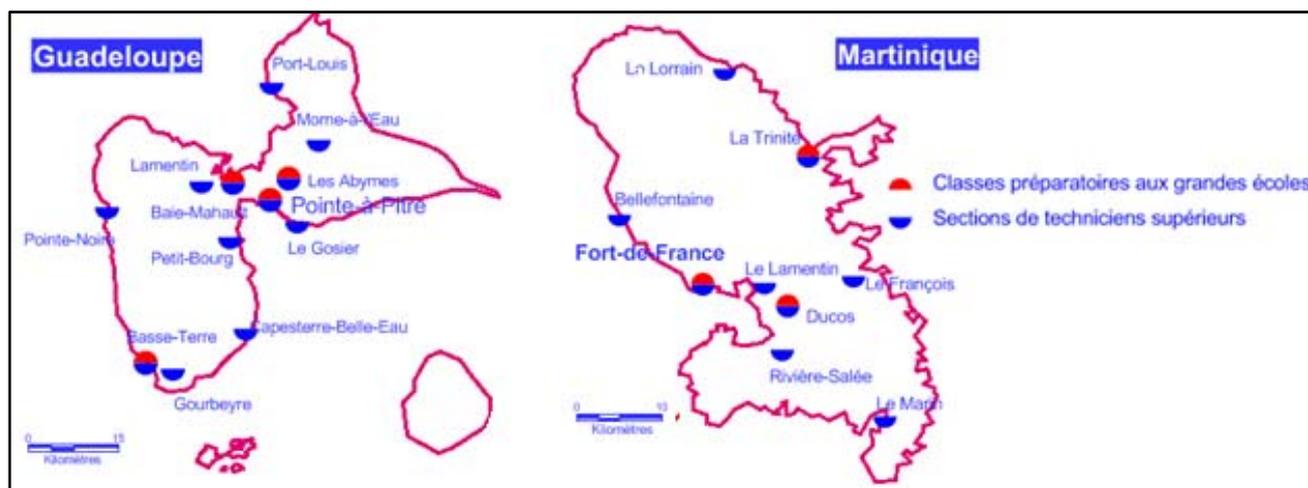
L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

► Les principales implantations géographiques

Carte 2 – Antilles : les implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche



Carte 3 - Antilles : les implantations des sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)



► Les principaux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

La loi du 27 juin 2015 transforme l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles. Celle-ci comprend deux pôles, un en Guadeloupe et un en Martinique. Les services qui composent l'administration générale sont situés au siège de l'université sur le campus de Fouillole en Guadeloupe.

- **Université des Antilles**

- 6 UFR
 - Sciences exactes et naturelles (Guadeloupe, Martinique)
 - Sciences juridiques et économiques (Guadeloupe)
 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Guadeloupe)
 - Médecine (Guadeloupe, Martinique) ; la PACES est également partagée avec l'université de la Guyane
 - Lettres et sciences humaines (Martinique)
 - Droit et économie (Martinique)
- 2 sites IUT : les formations de l'IUT implantées à Saint-Claude en Guadeloupe et à Schoelcher en Martinique n'ont pas vocation à rester rattachées à l'IUT de Kourou. Les diplômes préparés sont :
 - Gestion des entreprises et des administrations (Guadeloupe)
 - Génie biologique option Agro-alimentaire (Guadeloupe)
 - Gestion Logistique et Transports (Martinique)
 - Hygiène, Sécurité et Environnement (Martinique)
- Institut d'études judiciaires (Martinique)
- Institut de préparation de l'administration générale (Martinique)
- Institut caribéen d'études francophones et interculturelles (Martinique)
- 2 Espé (Guadeloupe, Martinique)
- Institut de recherche sur l'enseignement en mathématiques (Guadeloupe, Martinique)

- **Les grands établissements**

- **IPGP** : observatoire volcanique de l'Institut de physique du Globe de Paris (Guadeloupe et Martinique à travers l'Observatoire de volcanologie et de sismologie - OVSM)
- **Conservatoire national des Arts et métiers - CNAM** (Guadeloupe, Martinique)

- **Les organismes et instituts de recherche**

- **CNRS** : Centre national de recherche scientifique
- **INRA** : Institut national de la recherche agronomique

- **INSERM** : Institut national de la santé et de la recherche médicale (Guadeloupe)
- **IRD** : Institut de recherche pour le développement (Martinique)
- **IRSTEA** : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Martinique)
- **BRGM** : Bureau de recherches géologiques et minières
- **CIRAD** : Centre international de recherche agronomique pour le développement, Institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et de l'outre-mer français
- **IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Martinique)
- **Institut Pasteur** (Guadeloupe)

- ***Les écoles de commerce (établissements privés dépendant du ministère chargé de l'industrie et du commerce)***

ESCAG : École supérieure de commerce Antilles-Guyane (Guadeloupe)

EIAM-EGC : École de gestion et de commerce (Martinique), sous tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

- ***Les autres écoles et Instituts***

IRVAM : Institut régional d'art visuel de la Martinique (ministère chargé de la culture)

École de formation artistique « Académie de danse », école privée à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe (ministère chargé de la culture)

ISCA : Institut supérieur Caraïbes, école privée post Bac (STS, CPGE) en Martinique

CFTS : Centre de formation des travailleurs sociaux en Guadeloupe (établissement privé, ministère chargé de la santé)

École d'infirmiers à Fort-de-France (Martinique) (ministère chargé de la santé)

- ***Les centres hospitaliers et autres établissements de santé***

CHU à Fort-de-France (Martinique) et Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

- ***Les établissements de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI)***

Martinique : Le Carbet des sciences

Guadeloupe : L'Archipel des sciences

LES PERSONNELS

Le décret de création de l'université de la Guyane prévoit que les personnels de l'Université des Antilles-Guyane qui exercent sur le pôle guyanais sont affectés à la nouvelle université sous réserve de leur accord. Les personnels exerçant sur les pôles antillais ont la possibilité d'être affectés, à leur demande, au nouvel établissement. L'ensemble des données ne sont pas disponibles selon leur nouveau lieu d'affectation. Les données relatives aux ressources humaines sont donc généralement celles de l'Université des Antilles-Guyane.

► Les personnels enseignants

Tableau 3 – Antilles-Guyane : les effectifs de personnels 2015-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs	Enseignants	BIATSS	Total	% enseignants	% BIATSS
Antilles-Guyane	596	541	1 137	52,4%	47,6%
Outre-Mer	1 288	1 373	2 661	48,4%	51,6%
France	103 756	93 268	197 024	52,7%	47,3%

Graphique 3 – Antilles-Guyane : la répartition des effectifs d'enseignants titulaires permanents par grande discipline en 2015-2016 (source DGRH-A1-1)

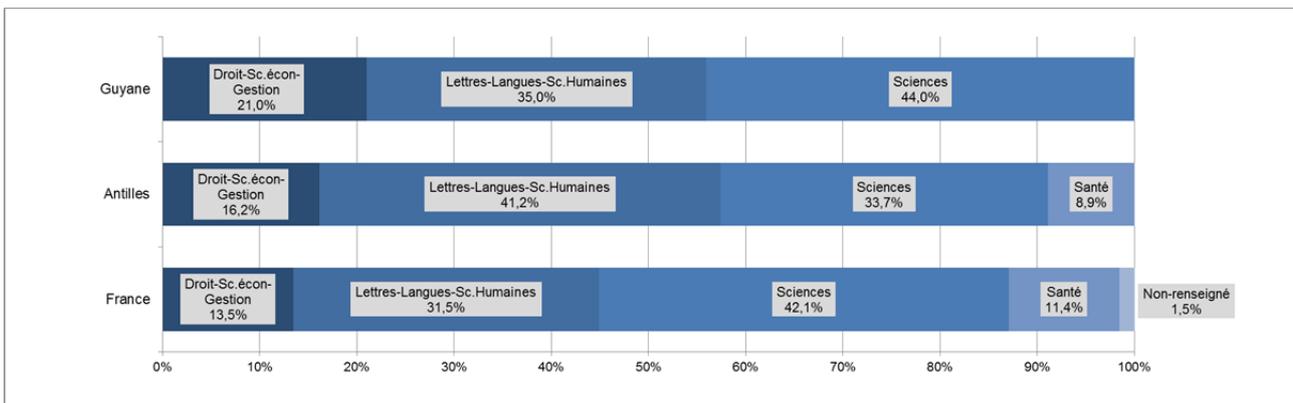


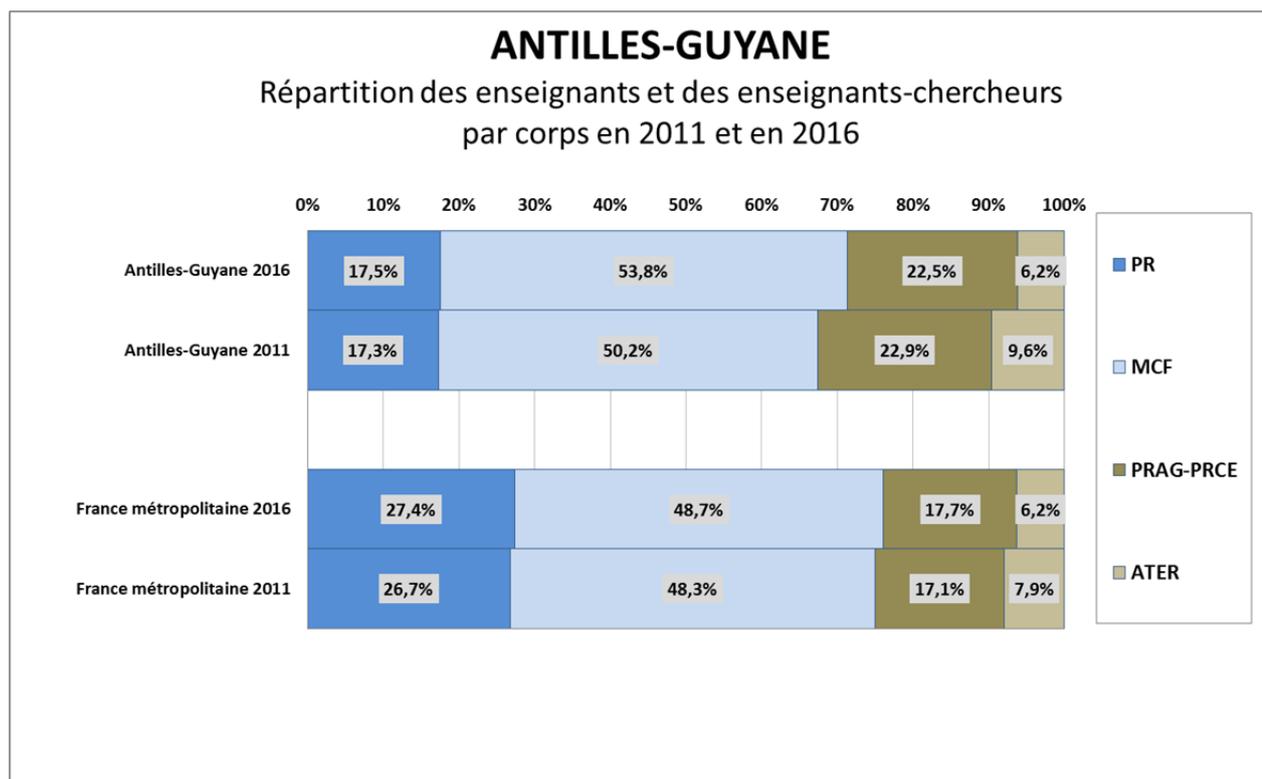
Tableau 4 – Antilles-Guyane : les effectifs d'enseignants par corps en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs	PR	MCF	2 nd degré	Doctorants contractuels	ATER	Autres	Total
Antilles-Guyane	88	270	113	26	31	60	588
<i>dont Antilles</i>	82	209	80	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	371
Outre-Mer	212	589	271	55	56	83	1 268
France	20 252	36 184	13 202	14 971	4 616	7 352	96 579

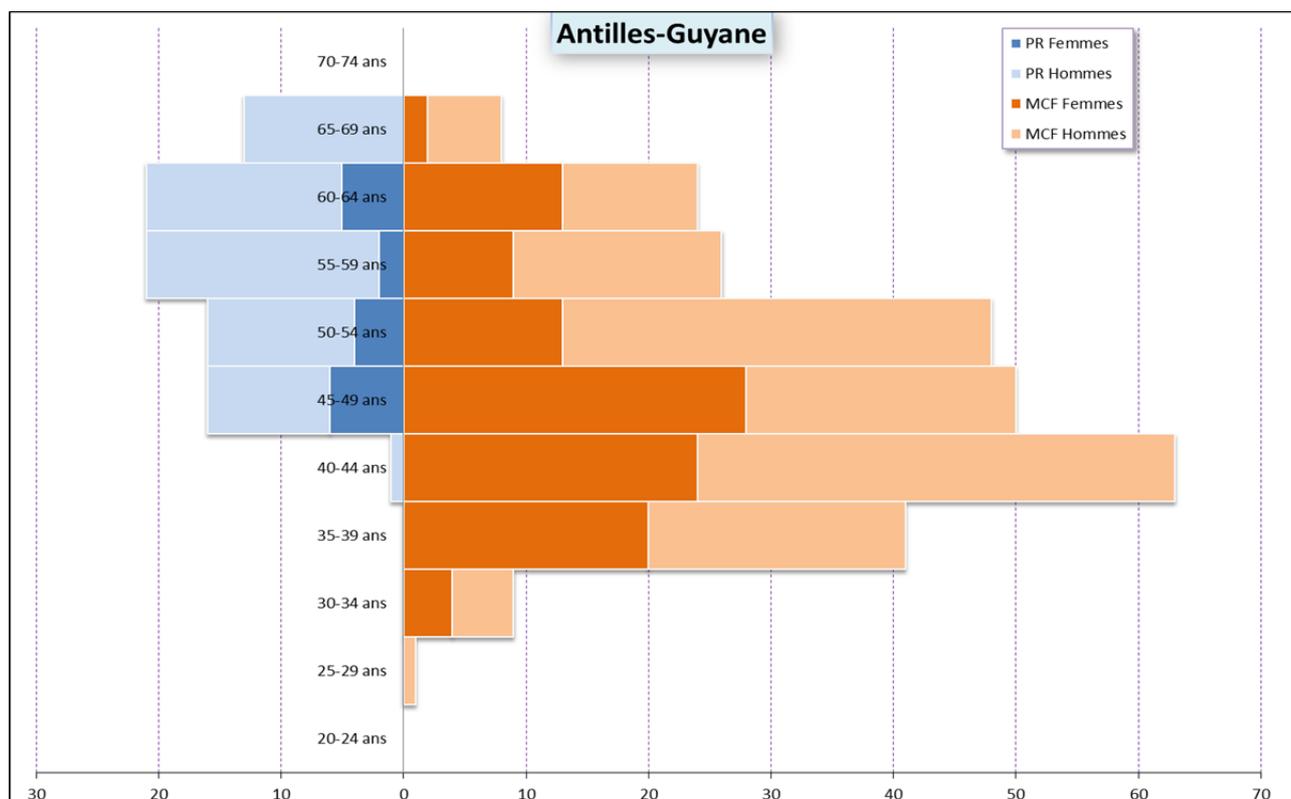
nd : non déterminé

2,4% des enseignants-chercheurs sont de nationalité étrangère (OM : 4,6% ; France : 9,3%). En 2015-2016, les Antilles ne comptent qu'un seul étranger dans la population des professeurs. 29 enseignants hospitalo-universitaires sont présents en Antilles-Guyane en 2015-2016.

Graphique 4 – Antilles-Guyane : l'évolution de 2011 à 2016 des effectifs enseignants par corps (source DGRH A1-1)



Graphique 5 – Antilles-Guyane : la population des enseignants-chercheurs : la pyramide des âges et la parité en 2015-2016



Les enseignants d'Antilles-Guyane sont en moyenne 19 mois plus âgés que la moyenne nationale. Cette différence est plus forte dans la population des maîtres de conférences qui est plus âgée de 2 ans et 5 mois. Le taux de féminisation des personnels enseignants est équivalent à la moyenne nationale (38,2%, France : 38,6%) mais il est inférieur de près de -5 points parmi les professeurs (19,3%, France : 24,1%).

► Le recrutement des enseignants

Tableau 5 – Antilles-Guyane : l'endorecrutement dans les établissements d'enseignement supérieur entre 2011 et 2016 (source DGRH A1-1)

Établissements	Maîtres de conférences		Professeurs des universités	
	Nombre total de recrutements	Taux d'endorecrutement	Nombre total de recrutements	Taux d'endorecrutement
Antilles-Guyane	87	24,1%	27	48,1%
Outre-Mer	192	26,6%	82	61,0%
France	11 124	21,9%	5 364	44,8%

► Les personnels BIATSS

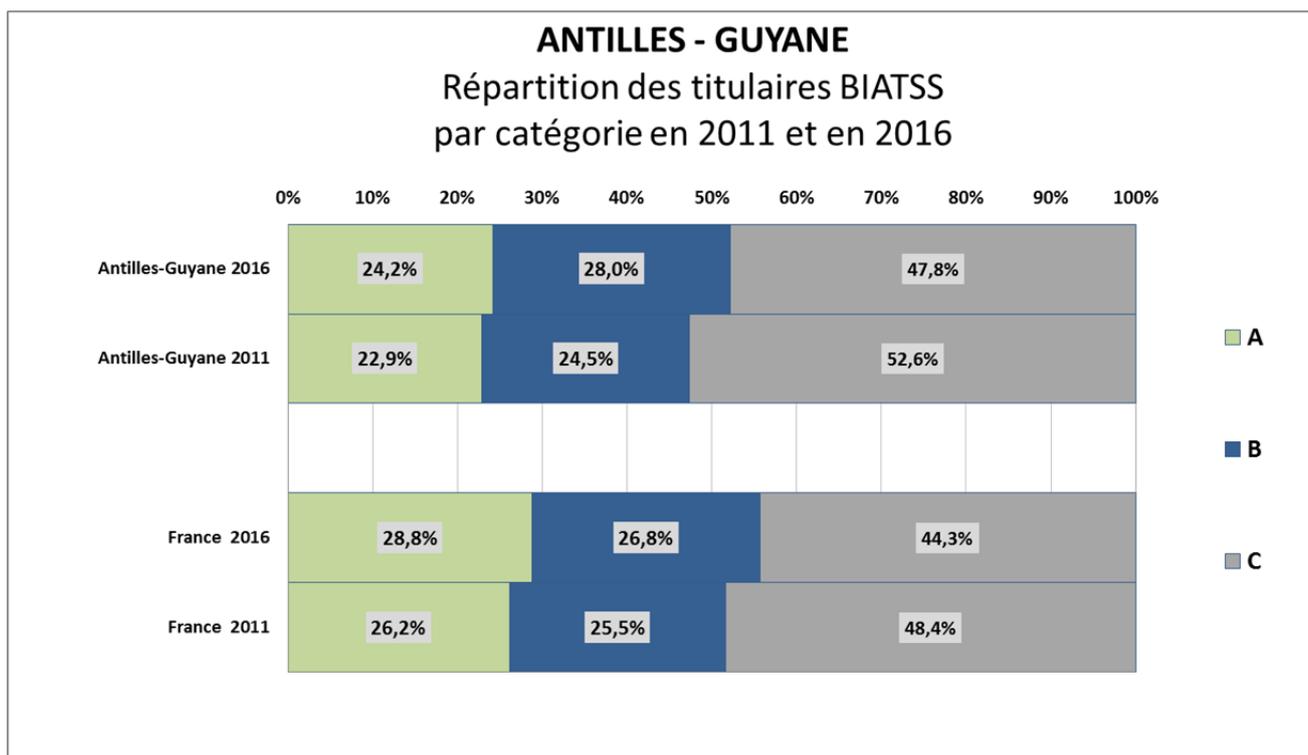
Tableau 6 – Antilles-Guyane : les effectifs de personnels BIATSS par filière en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs	Administrative	Sociale et santé	Ouvrière	ITRF	Bibliothèque	Total
Antilles-Guyane	81	4	1	410	45	541
Outre-mer	223	9	2	1 028	111	1 373
France	14 291	960	161	72 541	5 315	93 268

Tableau 7 – Antilles-Guyane : les effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie sur la période 2011-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs BIATSS	2011				2016			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Antilles-Guyane	88	94	202	384	94	109	186	389
Outre-mer	199	201	357	757	264	268	390	922
France	14 185	13 817	26 223	54 225	16 176	15 065	24 890	56 131

Graphique 6 – Antilles-Guyane : l'évolution des effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie sur la période 2011-2016 (source DGRH A1-1)



L'OFFRE DOCUMENTAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tableau 8 – Antilles-Guyane : l'offre documentaire globale en 2014 (source Enquête statistique des bibliothèques universitaires - ESGBU)

Offre globale	Antilles-Guyane	Moyenne nationale	Maximum	Minimum
Nombre de places de travail	1 323	4 268	14 007	168
Nombre d'entrées	NC	2 090 826	7 150 774	75 895
Disponibilité des places de travail	257h	222h	635h	109h
Nombre de prêts	1 332 592	3 024 023	10 094 515	15 111
Offre de documents (en mètres linéaires)	9 069	45 028	130 384	1 827

L'université Antilles-Guyane a été scindée au 1^{er} janvier 2015 pour créer deux entités distinctes, l'université des Antilles et celle de la Guyane. Cependant, les chiffres utilisés ici datant de 2014, nous ne disposons pas du détail de chacun des deux sites. C'est pourquoi, ils sont présentés ensemble.

Le nombre de places offertes est satisfaisant, avec un total de 1 323 places pour 12 348 étudiants en licence et master. On note également un très bon taux de disponibilité de place de 257h par étudiant et par an. Les usagers utilisent largement la documentation électronique : les prêts de ces ressources représentent en effet 90,5% du total des prêts, contre 9,5% pour les prêts sur support.

2. LE POTENTIEL DE FORMATION

La Guadeloupe connaît, en 2016, le taux de réussite le plus élevé des sites d'Outre-mer au bac général (93,3%) et le plus élevé au niveau national pour le bac technologique (94,7%). Le taux de réussite des bacheliers professionnels en Martinique est le plus élevé au niveau ultramarin (81,7%).

En 2016, 44,5% des 9 470 bacheliers antillais ont obtenu un bac général, en 2016 (France : 51,6%).

Le tiers des bacheliers antillais s'inscrivant à l'université, en 2014, sont issus des filières technologiques et professionnels (France : 22%).

29% des néo-bacheliers antillais s'inscrivant à l'université, en 2014-2015, choisissent une université métropolitaine, notamment en Occitanie.

Les effectifs de l'enseignement supérieur antillais atteint près de 9 500 étudiants en Guadeloupe et 8 250 étudiants en Martinique.

La dynamique démographique universitaire est négative en Martinique (-8,5%) et positive en Guadeloupe (+8,9% ; France : +6,3%), entre 2010 et 2014.

La part des effectifs étudiants en BTS est en Martinique presque 3 fois plus importante qu'au niveau national (29,7%) et plus du double en Guadeloupe (20,9% ; France : 10,4%). La part des étudiants en CPGE aux Antilles représente 4,8% des effectifs (France : 3,4%).

L'université des Antilles accueille 10 794 étudiants en 2014-2015, soit 61% des étudiants antillais.

Les étudiants accueillis sur le pôle universitaire Guadeloupe étudient majoritairement le Droit et les Sciences économiques (32,5%) ; en Martinique, ils sont inscrits principalement en Lettres, langues et sciences humaines (42,8%).

L'université a diplômé près de 1 300 étudiants en 2014, dont 52% en licence.

La formation doctorale de l'Université des Antilles s'organise autour de deux écoles doctorales pluridisciplinaires.

L'offre de formation universitaire en médecine est organisée avec la Guyane.

► Les effectifs et le taux de réussite par type de baccalauréat

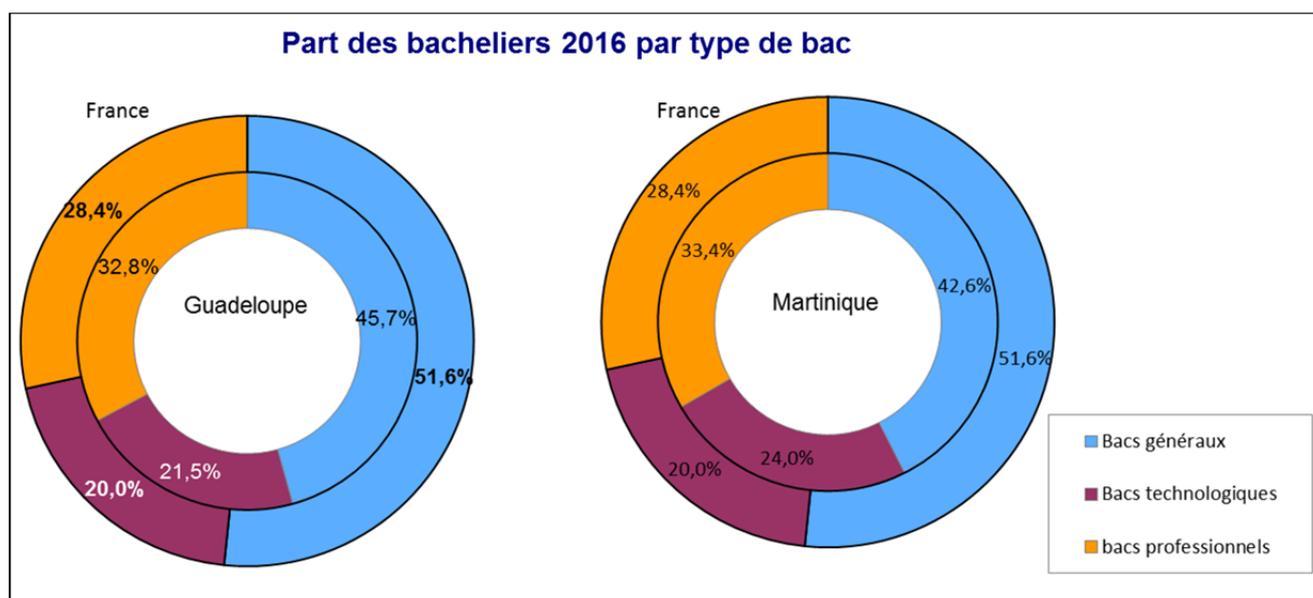
Tableau 9 – Antilles : le nombre de candidats admis et taux de réussite par type de bac, session 2016 (source Depp)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite
Guadeloupe	2 445	93,3%	1 150	94,7%	1 756	80,4%	5 351	88,9%
Martinique	1 753	91,6%	990	91,4%	1 375	81,7%	4 118	88,0%
Outre-mer*	10 922	90,1%	5 957	84,6%	7 647	77,1%	24 526	84,3%
France	327 078	91,5%	126 578	90,7%	179 841	82,5%	633 497	88,6%

*hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie

En Guadeloupe, le taux de réussite au bac a augmenté de +8,7 points (France : +4,1 points) depuis 2012 (80,2%). En Martinique, le taux de réussite a augmenté de +8,3 points (taux de réussite 2012 : 79,7%).

Graphique 7 – Antilles : la répartition des admis 2016 par type de baccalauréat (source Sies)



► Les bacheliers et leur poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur

Tableau 10 – Antilles : la répartition des nouveaux bacheliers inscrits en université par type de baccalauréat en 2014-2015 (source Sies)

Type de baccalauréat	Général	Technologique	Professionnel	Total
Effectifs Guadeloupe	1 066	315	253	1 634
Proportion Guadeloupe	65,2%	19,3%	15,5%	100%
Effectifs Martinique	565	151	75	791
Proportion Martinique	71,4%	19,1%	9,5%	71,4%
Proportion Outre-mer	61,6%	22,4%	16,0%	100%
Proportion France	77,7%	16,0%	6,3%	100%

En 2014, le taux de poursuite d'études des néo-bacheliers guadeloupéens atteint 70,4% pour l'ensemble des bacs et celui des martiniquais 69,3% (France : 71,7%). 41,1% des néo-bacheliers guadeloupéens et 31,5% des néo-bacheliers martiniquais poursuivent leurs études en université (France : 40,9%).

► Une évolution de la population étudiante moins dynamique qu’au niveau national

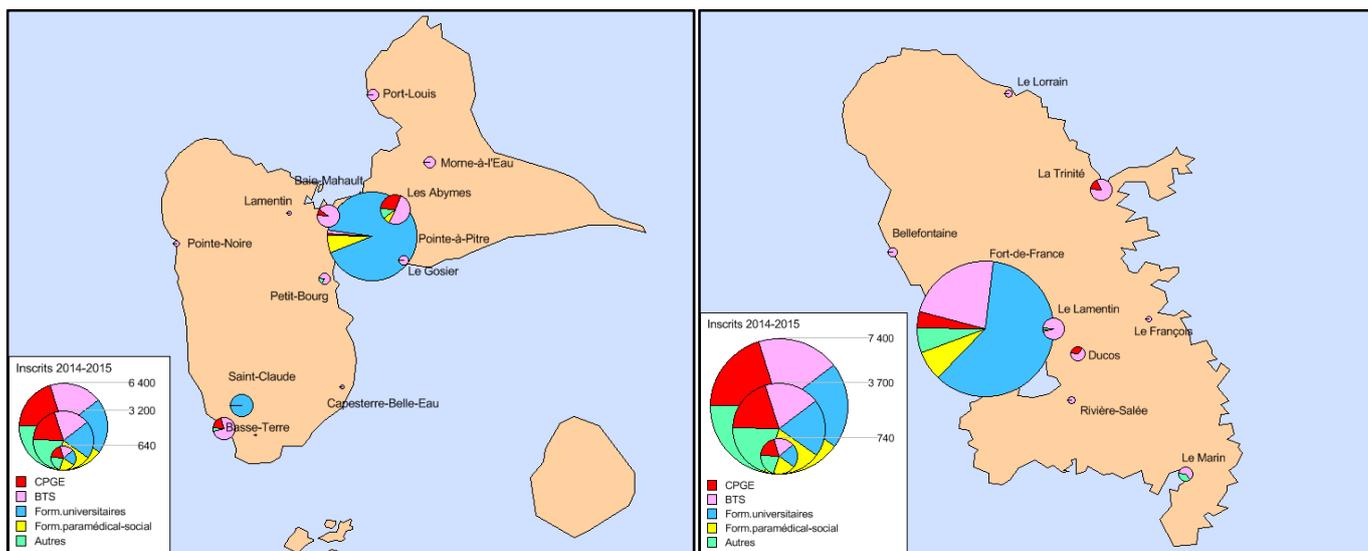
Tableau 11 – Antilles : les effectifs d’inscrits dans l’enseignement supérieur et à l’université en 2014-2015 (source Sies)

	Inscrits dans l’enseignement supérieur			Inscrits à l’université		
	Effectifs	Évolution 2010-2014	Poids	Effectifs	Évolution 2010-2014	Poids
Guadeloupe	9 466	+8,2%	18,7%	6 400	+8,9%	19,1%
Martinique	8 243	+2,8%	16,2%	4 394	-8,5%	13,1%
Outre-mer	50 745	+12,5%	100%	33 580	+12,0 %	100%

Les effectifs ultra-marins de l’enseignement supérieur représentent 2 % du poids national. La part nationale des étudiants inscrits dans une université ultra-marine est de 2,2%. Au niveau national, les effectifs des étudiants inscrits dans l’enseignement supérieur ont évolué de +6,5%, entre 2010 et 2014, et de +6,3% dans les universités.

► La répartition géographique des étudiants

Carte 4 – Antilles : la répartition des effectifs d’inscrits dans l’enseignement supérieur sur les sites par grand type de formation en 2014-2015 (source Sies)

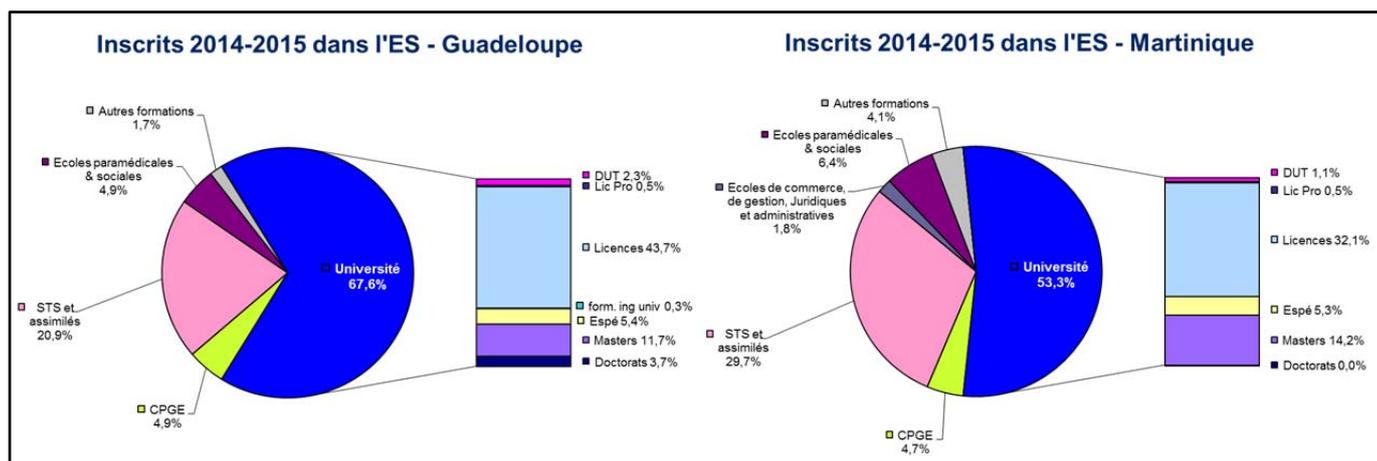


► L’offre de formation dans l’enseignement supérieur

En 2014-2015, les formations d’enseignement supérieur aux Antilles accueillent 17 709 étudiants, dont 9 446 en Guadeloupe et 8 243 en Martinique.

En 2014, l’Université des Antilles compte 10 794 étudiants et accueille 62% des étudiants des Antilles.

Graphique 8 – Antilles : la répartition de l'ensemble des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur en 2014-2015 (source Sies)



• Les CPGE

4,8% des étudiants antillais sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles. Cette proportion est supérieure à celle observée à la moyenne nationale (3,4%) et à la moyenne ultra-marine (3,8%). Ces classes préparatoires se situent à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) et Fort-de-France (Martinique).

• Les écoles de commerce et les écoles juridiques et administratives

En 2014-2015, 151 étudiants sont inscrits en écoles de commerce en Martinique, soit 35 % des effectifs ultra-marins.

• Une formation d'ingénieur

L'Université des Antilles est habilitée par la Commission des titres d'ingénieur à délivrer deux spécialités : matériaux et systèmes énergétiques.

► L'enseignement privé

Tableau 12 - Antilles : les effectifs étudiants dans les établissements privés en 2014-2015 (Source : Sies)

	CPGE	STS	Commerce	Art et architect.	Param. social	Divers	Total
Guadeloupe	43	465	-	8	150	-	666
Part du privé sur le total des inscrits du site	9,2%	23,5%	-	100%	25,9%	-	7,0%
Martinique	-	725	151	-	207	63	1 146
Part du privé sur le total des inscrits du site	-	29,9%	100%	-	33,2%	44,7%	13,9%
France	16,8%	32,9%	98,0%	38,9%	40,7%	76,9%	17,7%

► Les effectifs universitaires par grande discipline

Tableau 13 – Antilles : la répartition des étudiants inscrits en université par grande discipline en 2014-2015 (source Sies)

Grandes disciplines	Droit Sciences éco AES	ALLSH	Santé	Sciences	STAPS	Total
Effectifs Guadeloupe	2 077	1 236	1 230	1 313	544	6 400
Proportion Guadeloupe	32,5%	19,3%	19,2%	20,5%	8,5%	100%
Effectifs Martinique	1 293	1 879	752	470	-	4 394
Proportion Martinique	29,4%	42,8%	17,1%	10,7%	-	100%
Proportion Outre-mer	33,5%	33,6%	10,3%	18,3%	4,3%	100%
Proportion France	29,1%	31,6%	14,3%	21,8%	3,2%	100%

Tableau 14 – Antilles : les effectifs étudiants inscrits en université, par cursus en 2014-2015 (source Sies)

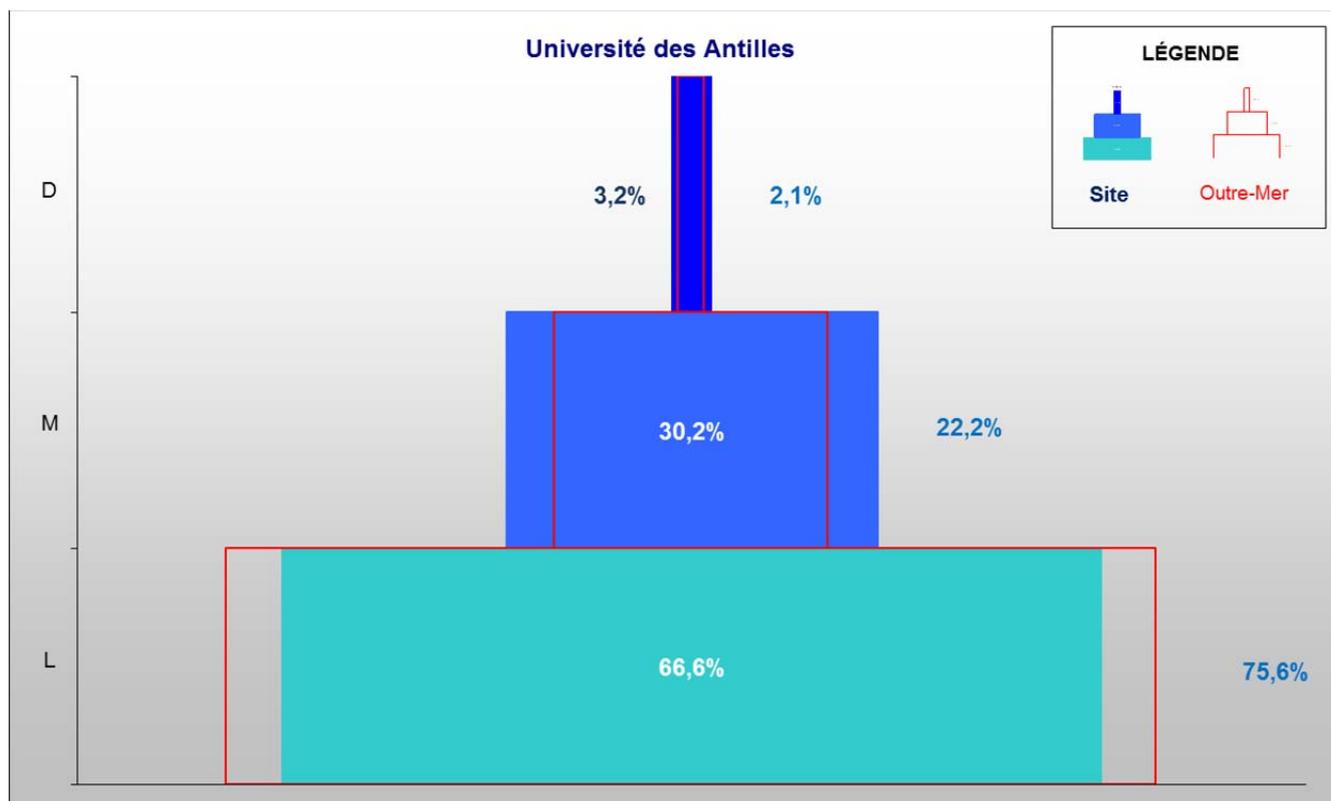
Cursus	L	M	D	Total
Effectifs Guadeloupe	4 408	1 646	346	6 400
Proportion Guadeloupe	68,9%	25,7%	5,4%	100%
Effectifs Martinique	2 780	1 614	-	4 394
Proportion Martinique	63,3%	36,7%	-	100%
Proportion Outre-mer	75,7%	22,2%	2,1%	100%
Proportion France	60,2%	35,8%	4,0%	100%

L'ensemble des étudiants en doctorat des universités des Antilles et de Guyane sont comptabilisés sur le site guadeloupéen qui accueille l'école doctorale. En 2016, l'université de Guyane a inauguré sa propre école doctorale qui accueillait 63 doctorants.

L'Université des Antilles compte 10 794 étudiants en 2014-2015. Entre 2010 et 2014, la population universitaire présente sur les pôles des Antilles a augmenté de +1,1%.

► Les formations universitaires

Graphique 9 – Antilles : la répartition des effectifs universitaires sur les pôles de Guadeloupe et Martinique par niveau en 2014-2015 comparée à la répartition des universités ultra-marines (source Sies)



• Les licences

Tableau 15 – Antilles : la répartition des étudiants inscrits en licence en 2014-2015 par grande discipline (source Sies)

	Droit, Sciences éco, AES	ALLSH	Sciences	STAPS	Total
Effectifs Guadeloupe	1 557	367	934	519	3 377
Effectifs Martinique	900	802	393	-	2 095
Effectifs Antilles	2 457	1 169	1 327	519	5 472
Proportion Antilles	44,9%	21,4%	24,2%	9,5%	100%
Proportion France	32,0%	41,7%	20,0%	6,3%	100%

Les effectifs en licence ont baissé de -13% aux Antilles entre 2010-2011 et 2014-2015 (France : +8,4%). Le pôle de Martinique a vu sa population d'étudiant en licence baisser de -22% (Guadeloupe : -6%).

L'Université des Antilles accueille 52 étudiants en licence professionnelle sur le pôle de Guadeloupe et 43 sur le pôle martiniquais.

L'université a diplômé 685 étudiants en licence en 2014 et 71 en licence professionnelle.

- **Les masters**

Tableau 16 – Antilles : la répartition des effectifs de master par grandes disciplines en 2014-2015 (source Sies)

	Droit, Sciences éco, AES	ALLSH	Sciences	STAPS	Total
Effectifs Guadeloupe	198	350	131	14	693
Effectifs Martinique	225	593	-	-	459
Effectifs Antilles	423	943	131	14	1 511
Proportion Antilles	28,0%	62,4%	8,7%	0,9%	100%
Proportion France	34,6%	42,8%	20,3%	2,3%	100%

Entre 2010 et 2014, le nombre d'étudiants inscrits à l'université en niveau M a baissé de 25% (France : +3,6%). 237 étudiants ont été diplômés en master en 2014 sur le site guadeloupéen et 271 en Martinique.

► **La formation doctorale**

L'ensemble des étudiants en doctorat des universités des Antilles et de Guyane sont comptabilisés, en 2014-2015, sur le site guadeloupéen qui accueille l'école doctorale.

Tableau 17 – Antilles : la répartition des effectifs de doctorants par grandes disciplines en 2014 (source SIES)

Grandes disciplines	Droit, Sciences po., Sciences éco.	ALLSH	Sciences, STAPS et Santé	Total
Antilles-Guyane	82	131	125	338
Proportion	24,3%	38,8%	37,0%	100%
Proportion France	18,1%	33,9%	48,1%	100%

Entre 2010 et 2014, le nombre de doctorants a augmenté de près de +10%, alors que la tendance nationale est inversée (-6%). En 2014, 32 étudiants ont soutenu leur thèse.

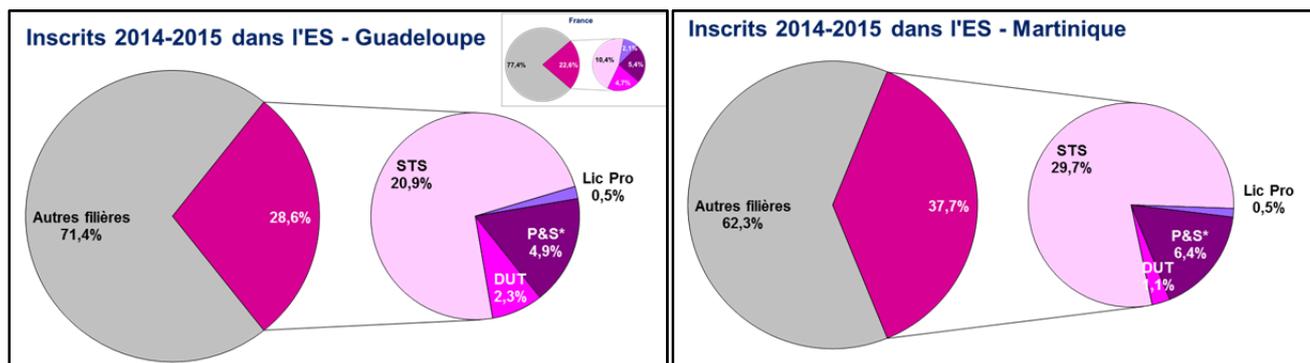
- **L'organisation de la formation doctorale**

Tableau 18 – Antilles : les écoles doctorales en 2017 (source DGESIP)

Écoles doctorales	Établissements accrédités
Milieu insulaire tropical : dynamiques de développement, sociétés, patrimoine et culture dans l'espace Caraïbes-Amériques	Université des Antilles
Milieu insulaire tropical à risques : protection, valorisation, santé et développement	Université des Antilles

► Les formations courtes professionnelles

Graphique 10 – Antilles : la répartition des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur entre les formations générales et les formations professionnelles de bac+2 et bac+3 en 2014-2015 (source Sies)



En 2014-2015, on compte 4 428 inscrits dans les STS et assimilés, ce qui représente 25% des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur aux Antilles et plus du double des étudiants inscrits en STS en France (10,4%).

L'IUT de Guadeloupe (Génie biologique et Gestion des entreprises et des administrations) compte 217 étudiants, et l'IUT de Martinique (Gestion logistique et transport, Hygiène, sécurité, environnement) 89 étudiants.

► Les formations de santé

Tableau 19 - Antilles-Guyane : les études de santé en 2014-2015 (source Sies)

	PACES	Étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, sage-femme, ou pharmacie (fixés par arrêtés du 29 décembre 2014)				
		Médecine	Odontologie	Pharmacie	Sage-femme	Total
Antilles-Guyane dont :	1 031					
- Guadeloupe	576	100	11	5	24	140
- Martinique	392					
- Guyane	63					
Outre-mer	2 099	210	28	16	63	317

Les effectifs des formations de santé en 2014-2015 sont disponibles uniquement sur le périmètre Antilles-Guyane.

La PACES est organisée sur les 2 pôles de l'Université des Antilles et l'université de Guyane. Les étudiants peuvent suivre sur place la 3^{ème} année de médecine en Guadeloupe. La poursuite des études de médecine s'effectue en métropole (accords avec les universités de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Paris...).

Tableau 20 - Antilles-Guyane : les effectifs d'inscrits et de diplômés dans d'autres formations aux professions de santé en 2014 (source DREES - Ministère en charge des affaires sociales et de la santé)

Formations	Effectifs d'inscrits	Poids national	Effectifs de diplômés	Poids national	Total inscrits France	Total diplômés France
Sages-Femmes	75	1,9%	24	2,6%	4 011	921
Infirmiers DE	834	0,9%	234	0,9%	90 976	25 539
Masseurs Kinésithérapeutes	59	0,7%	21	0,9%	8 017	2 274

Tableau 21 - Antilles-Guyane : les effectifs d'inscrits et de diplômés dans les formations aux professions sociales en 2014 (source DREES - Ministère en charge des affaires sociales et de la santé).

Formations	Effectifs d'inscrits	Poids national	Effectifs de diplômés	Poids national	Total inscrits France	Total diplômés France
Diplôme d'État d'assistant de service social	131	1,7%	24	1,1%	7 910	2 184
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	160	1,2%	58	1,4%	13 801	4 259
Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants	102	1,9%	33	1,4%	5 427	1 660

Les effectifs des formations de santé en 2014-2015 sont disponibles uniquement sur le périmètre Antilles-Guyane.

► La formation tout au long de la vie

• Les formations en apprentissage

On compte 447 apprentis dans l'enseignement supérieur en 2014-2014 en Guadeloupe dont 78% sont inscrits en formation de niveau bac+2 (France : 51%). En Martinique, 539 apprentis sont inscrits dans le supérieur dont 34% préparant un diplôme de niveau Bac+3 (France : 17%). Aux Antilles, 33% des apprentis sont inscrits dans des formations de l'enseignement supérieur (France : 34%).

• La formation continue

Aux Antilles, les activités de formation continue du CNAM ont été suivies en 2014 par 778 stagiaires en Guadeloupe et 400 stagiaires en Martinique et génèrent dans leur ensemble 2,2 M€ de CA.

Dans le domaine de la formation continue, l'Université des Antilles-Guyane a organisé en 2014, 102 000 heures stagiaires générant un chiffre d'affaires de 520 000 €.

L'Université des Antilles-Guyane a délivré 181 diplômes au titre de la formation continue en 2014, dont 64% relèvent du niveau 4 de formation (DAEU, capacité en droit) et 33% du niveau Bac+3.

• La VAE

En 2015, 18 dossiers ont été examinés au titre de la VAE par l'université Antilles-Guyane. La moitié des demandes ont reçu une validation totale.

► L'offre documentaire à destination des étudiants

Tableau 22 – Antilles-Guyane : les dépenses documentaires pour la formation et le pourcentage d'étudiants formés en documentation dans les cursus en 2014 (source : Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires - ESGBU)

Offre à destination des étudiants	Antilles - Guyane	Moyenne nationale	Maximum	Minimum
Dépenses d'acquisition de documentation pour la formation (€)	259 189	1 142 919	2 989 062	172 004
Part des dépenses d'acquisition consacrées à la formation	40%	41,3%	83%	16,4%
Dépenses documentaires de formation / étudiant (€)	21	28	57	14
Nombre d'étudiants formés à la documentation dans les cursus	2 389	7 520	26 310	500
Part des étudiants formés à la documentation dans les cursus	19,3%	16,7%	42,8%	3,9%

Le schéma d'utilisation du budget d'acquisition documentaire du site Antilles-Guyane correspond à celui constaté en métropole, avec un ratio de 40% pour la formation et 60% pour la recherche. Le site Antilles-Guyane se distingue donc des autres sites ultramarins, qui consacrent généralement une très forte partie de leur budget d'acquisition à la documentation étudiante, en raison du faible nombre de chercheurs présents sur leurs sites.

Les dépenses documentaires par étudiant sont modestes, avec 21€ par personne. Cependant, le taux de formation des étudiants à la méthodologie documentaire est satisfaisant, avec 19,3% d'étudiants formés dans les cursus.

► La mobilité géographique des néo-bacheliers

Carte 5 – Antilles-Guadeloupe : les flux sortants des néo-bacheliers de la session 2014 inscrits dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source Sies)

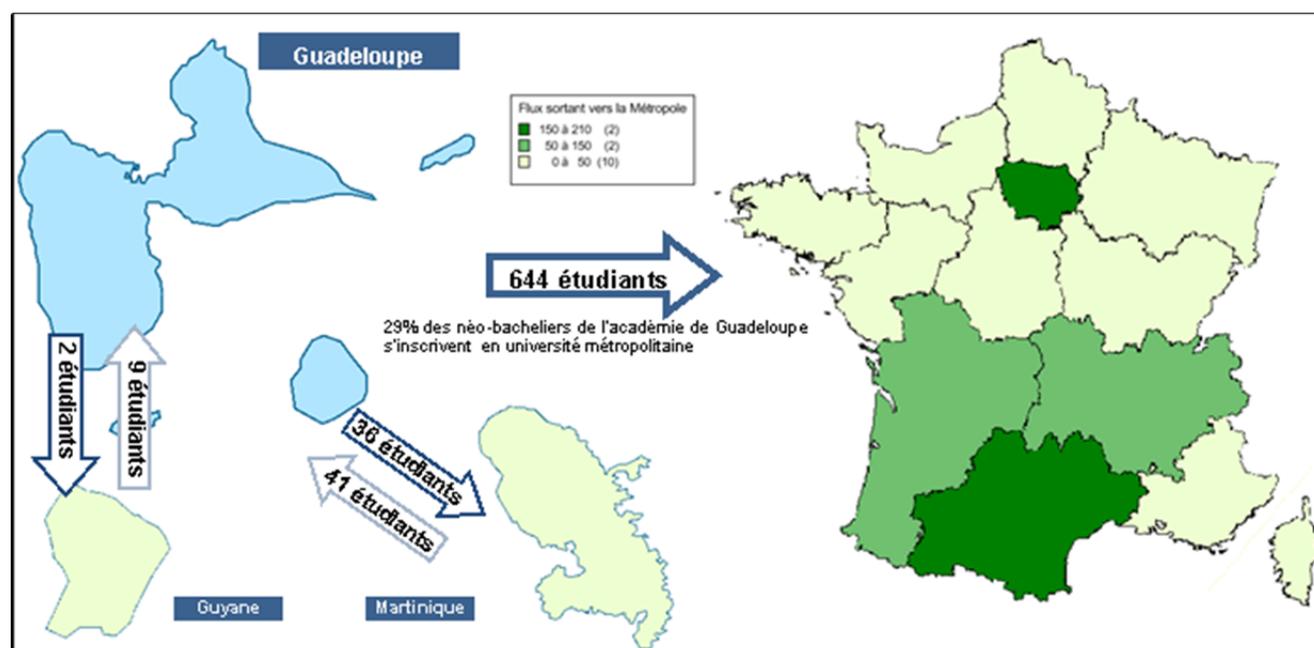


Tableau 23 – Antilles-Guadeloupe : les effectifs sortants des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session 2014 et s’inscrivant dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source Sies)

Région des établissements universitaires d’inscription	Néo-bacheliers de Guadeloupe s’inscrivant en université	
	effectifs	%
Île-de-France	205	9,1%
Occitanie	150	6,7%
Nouvelle Aquitaine	71	3,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	56	2,5%
Outre-Mer	41	1,8%
Grand Est	28	1,2%
Hauts-de-France	26	1,2%
Centre-Val de Loire	24	1,1%
Normandie	22	1,0%
Provence-Alpes-Côte d’Azur	21	0,9%
Bretagne	17	0,8%
Pays de la Loire	15	0,7%
Bourgogne-Franche-Comté	9	0,4%
France	685	30,4%
Guadeloupe	1 566	69,6%
Total	2 251	100,0%

Carte 5bis – Antilles-Martinique : les flux sortants des néo-bacheliers de la session 2014 inscrits dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)

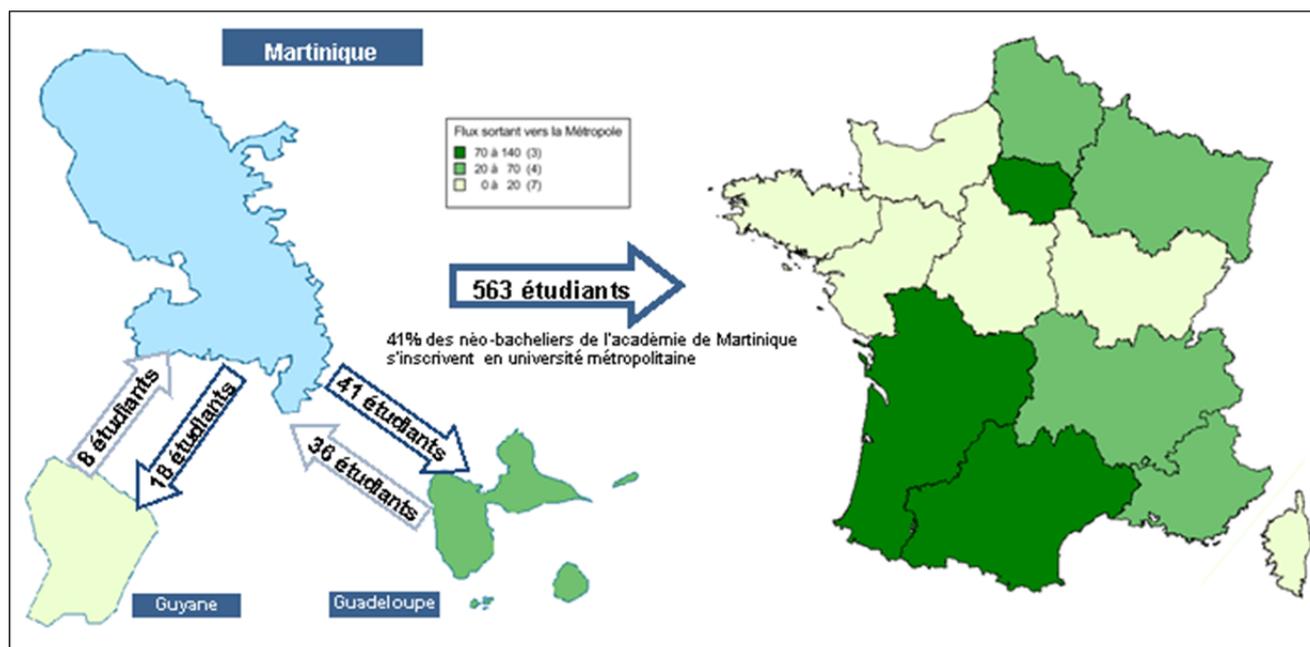


Tableau 23bis – Antilles-Martinique : les effectifs sortants des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session 2014 et s’inscrivant dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)

Région des établissements universitaires d’inscription	Néo-bacheliers de Martinique s’inscrivant en université	
	effectifs	%
Occitanie	140	10,3%
Île-de-France	136	10,0%
Nouvelle Aquitaine	76	5,6%
Auvergne-Rhône-Alpes	66	4,8%
Outre-Mer	60	4,4%
Grand Est	36	2,6%
Hauts-de-France	26	1,9%
Provence-Alpes-Côte d’Azur	25	1,8%
Centre-Val de Loire	16	1,2%
Normandie	14	1,0%
Bretagne	12	0,9%
Pays de la Loire	10	0,7%
Bourgogne-Franche-Comté	6	0,4%
France	623	45,8%
Martinique	738	54,2%
Total	1 361	100,0%

► Les caractéristiques de la population étudiante

• *Peu d’étudiants étrangers en université*

En 2014-2015, 2% des étudiants inscrits sur les sites universitaires guadeloupéens sont de nationalité étrangère (130 étudiants) : 38% sont originaires d’Haïti et 19% d’Europe,

En Martinique, 2,8% des étudiants inscrits sur les sites universitaires sont de nationalité étrangère (125 étudiants) dont 26% sont originaires d’Europe, 14% d’Haïti et 9,6% de Sainte-Lucie.

• *Les étudiants aidés*

50% des étudiants des académies des Antilles et de Guyane bénéficient d’une bourse (France : 26%) sur critères sociaux en 2015-2016 et 60% d’entre eux sont boursiers aux échelons 5, 6 et 7.

• *La restauration et le logement*

Le CROUS des Antilles et de la Guyane à son siège en Guadeloupe et une antenne locale à Schœlcher (Martinique).

En 2014, le CROUS des Antilles-Guyane compte 900 places de restaurant universitaire, soit 4 places pour 100 étudiants. Le CROUS met à la disposition des étudiants des Antilles et de Guyane 1 841 places dans ses résidences, soit 9 places pour 100 étudiants.

En 2014, les académies des Antilles-Guyane comptent 900 places de restaurant universitaire, soit 4 places pour 100 étudiants.

Le CROUS met à la disposition des étudiants des Antilles et de Guyane 1 841 places dans ses résidences, soit 9 places pour 100 étudiants.

- **Les étudiants handicapés**

Tableau 24 – Antilles : la répartition (en %) des étudiants handicapés par filière dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les lycées sous tutelle MENESR en 2014-2015 (source MESRI)

Étudiants handicapés	CPGE	STS	Niveau L	Niveau M	École d'ingénieurs	Autres	Effectif total
Antilles	1,8%	37,5%	43,3%	7,6%	-	9,8%	224
France métropolitaine	0,3%	3,9%	65,4%	17,5%	2,1%	10,6%	19 864

Tableau 25 – Antilles : la répartition (en %) des étudiants handicapés à l'université par grand domaine disciplinaire en 2014-2015 (source MESRI)

Étudiants handicapés	Droit Sciences éco AES	ALLSH	Santé	Sciences	Formations d'ingénieurs	STAPS	Effectif total
Antilles	34,6%	29,9%	11,8%	19,7%	-	3,9%	127
France métropolitaine	24,7%	40,1%	10,7%	19,5%	1,6%	3,5%	15 838

3. LE POTENTIEL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Des thèmes de recherche fédérateurs : la biologie et l'environnement, l'agriculture, la gestion des risques, les sociétés caribéennes.

Des positions stratégiques pour l'étude des phénomènes volcanologiques et sismiques.

Des collections biologiques riches d'espèces végétales et animales endémiques.

La participation à deux laboratoires d'excellence dans le domaine de la biodiversité.

Une structuration de la recherche autour d'infrastructures attractives et de coopérations scientifiques coordonnées par les organismes de recherche.

Une forte présence des chercheurs du CIRAD qui, en 2013, représentent 60 % des effectifs des organismes de recherche et près du quart (23%) des 320 chercheurs présents aux Antilles.

Une coopération avec des pôles de compétitivité métropolitains.

Des dispositifs de transfert technologique et d'innovation peu développés.

Une faible part des financements issus des appels à projets compétitifs (ANR, Horizon 2020, Programme Investissements d'avenir) mais un soutien important à travers les fonds structurels nationaux et européens.

► Les thèmes scientifiques mobilisateurs

• Guadeloupe

Les domaines d'action stratégiques relevés en 2013 par la stratégie régionale d'innovation de spécialisation intelligente (3S) sont :

- la valorisation de la diversité des ressources insulaires,
- la gestion et la prévention des risques en milieu caribéen,
- la promotion des industries créatives.

• Martinique

Les domaines d'action stratégiques relevés en 2013 par la stratégie régionale d'innovation de spécialisation intelligente (3S) sont :

- les filières traditionnelles : l'agro-transformation, le tourisme, l'innovation sociale
- les filières émergentes : la valorisation des ressources (biodiversité-pharmacopée, énergies renouvelables, gestion des déchets), le numérique

► L'effort de recherche

• Les dépenses de recherche et développement

Tableau 26 – Antilles : les effectifs et dépenses de R&D en 2013 (source Sies)

	DIRDA en M€	Effectifs chercheurs publics (ETP)	Effectifs soutien recherche (ETP)
Guadeloupe	69,2	235	298
Martinique	22,2	82	90

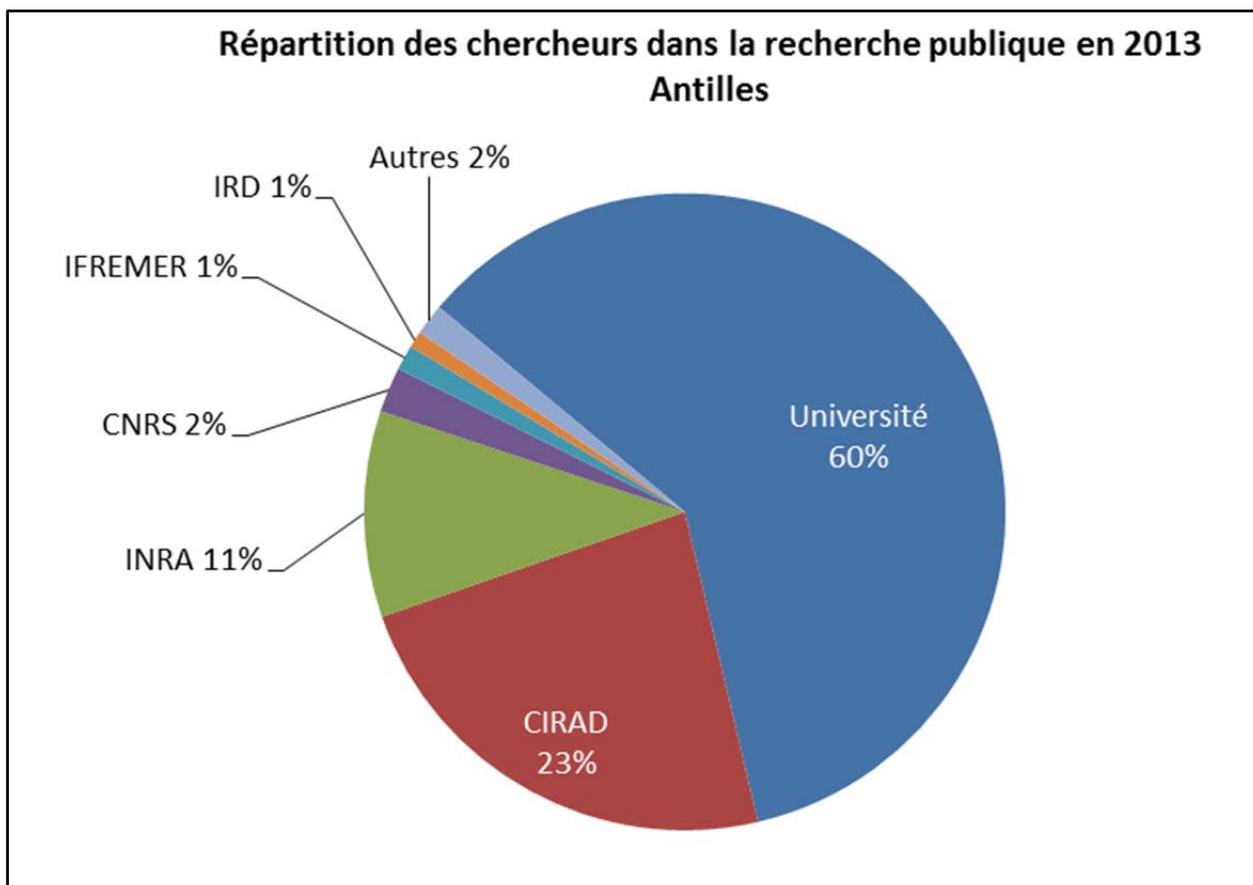
NB : DIRDE/Effectifs Recherche privée ne sont pas disponibles.

- **Les effectifs de chercheurs publics**

Tableau 27 – Antilles : les effectifs de chercheurs publics en 2013 (ETP) (source Sies)

	Université	CIRAD	INRA	CNRS	IRD	IFREMER	BRGM	Autres admin.	Total
Guadeloupe	-	50	33	3	0	0	1	1	90
Martinique	-	24	0	4	4	3	0	1	36
Antilles	191	74	33	7	4	3	1	2	317

Graphique 11 – Antilles : la répartition des chercheurs publics par organisme de recherche en 2013 (ETP) (source Sies - enquête Recherche)



- **Le financement de la recherche**

Il convient de mentionner que le soutien important apporté aux projets cofinancés par les politiques contractuelles (CPER, FEDER...) ne peut compenser les faibles financements provenant des appels à projets dédiés à la recherche au niveau national (les dotations ANR versées à l'Outre-mer représentent 0,2% du poids national en 2015) ou européen.

Les acteurs de la recherche éprouvent des difficultés à établir des partenariats nationaux ou européens indispensables pour pouvoir mobiliser ces fonds à cause de leur éloignement ou de la difficulté d'accès à des équipements de recherche.

- **Le crédit impôt recherche (CIR)**

Tableau 29 - Antilles-Guyane : le crédit impôts recherche 2014 (source Sies)

	Déclarants	Bénéficiaires
Antilles	14	14
Total DOM	88	78

En 2014, le montant du crédit impôt recherche aux Antilles s'élève à 4 M€.

- **Les CIFRE**

En 2016, dans le cadre des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), les entreprises antillaises ont accueilli 2 nouveaux doctorants.

► **L'offre documentaire à destination des chercheurs**

Tableau 28 – Antilles-Guyane : les dépenses d'acquisition de documentation pour la recherche en 2014 (source : Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires - ESGBU)

Offre à destination des chercheurs	Antilles - Guyane	Moyenne nationale	Maximum	Minimum
Dépenses d'acquisition de documentation pour la recherche (€)	388 783	1 624 515	4 751 750	48 514
Part des dépenses d'acquisition consacrées à la recherche	60,0%	58,7%	83,6%	17%
Dépenses documentaires de recherche / enseignant-chercheur (€)	547	501	1 623	91

À l'inverse des autres sites ultramarins, le site Antilles-Guyane consacre la majorité de son budget d'acquisition à la documentation de niveau recherche (60%). Il obtient donc un bon niveau de dépenses documentaire par enseignant-chercheur, avec une moyenne de 547€ dépensés par personne.

► **La structuration de la recherche : les thèmes scientifiques et les acteurs**

L'**Université des Antilles** compte 23 laboratoires de recherche dont 8 unités mixtes dans le domaine de la santé-biologie et de la biodiversité. Les structures de recherche sont communes avec l'INSERM, le CNRS, l'IRD, l'INRA et également avec des établissements ultramarins (Guyane ou La Réunion) ou métropolitains.

L'université met des équipements et des infrastructures à la disposition de l'ensemble de la communauté scientifique des Antilles.

- Le Centre de calcul intensif – **C3I** donne accès à un calculateur dont la vocation première est de soutenir les axes de recherche des chercheurs des Antilles nécessitant le calcul intensif.
- Le Centre commun de caractérisation des matériaux des Antilles et de Guyane – **C3MAG** regroupe, autour d'une plateforme instrumentale située sur le campus de Fouillole (Guadeloupe), 8 unités de recherche. Le C3MAG centre ses activités autour de la micro-caractérisation et met à disposition de ses membres une série d'appareils de microscopie.

- **Santé**

Le centre d'investigation clinique des Antilles-Guyane - **INSERM** qui est présent sur les 2 sites des Antilles, ainsi qu'en Guyane, développe ses investigations sur les maladies infectieuses, génétiques et émergentes en zone tropicale.

L'**INSERM** travaille avec les chercheurs de l'Université des Antilles dans 3 autres structures communes dans le domaine de la santé, dont une équipe d'accueil travaillant sur l'adaptation au climat tropical, basé en Guadeloupe.

Les centres hospitaliers de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France participent au projet d'Infrastructure nationale en biologie-santé **F-CRIN**, coordonnée par l'INSERM, qui accompagne le développement des projets de recherche clinique.

- **Biodiversité - Agronomie - Environnement**

Les Antilles accueillent de nombreuses structures d'observation ou de collections de ressources biologiques :

- Des **centres de ressources biologiques** en santé et production animales et plantes tropicales (CIRAD, INRA).
- L'**herbier GUAD**, constitué par l'INRA, compte plus de 10 000 spécimens provenant des petites Antilles. L'INRA participe également au projet Investissement d'avenir E-RECOLNAT concernant la valorisation de 350 ans de collections d'histoire naturelle. Le projet qui vise à mettre en place une plateforme numérique pour l'environnement et la société est porté aux Antilles.
- **Station d'expérimentation agricole** en Martinique où sont cultivées des collections végétales vivantes (CIRAD).

Les activités du **CIRAD**-Antilles-Guyane concernent l'agriculture, la santé animale et l'environnement en Guadeloupe et la conception de systèmes de culture durables, incluant le développement de nouvelles variétés et des pratiques culturelles innovantes, et la gestion des pollutions agricoles en Martinique.

En Guadeloupe, le CIRAD est présent sur 3 sites : Duclos, Neufchâteau et Roujol. En Martinique, le Campus Agro-Environnemental Caraïbe - **CAEC** contribue au développement durable en offrant des réponses aux nouveaux défis de l'agriculture dans un milieu insulaire sous fortes contraintes. Il fédère le potentiel du CIRAD, l'IRD, l'IRSTEA et l'université des Antilles.

Le centre **INRA**-Antilles-Guyane développe en Guadeloupe (siège du centre) une recherche sur l'agriculture à haute performance économique et environnementale en milieu tropical et sur la gestion de la pollution durable des sols par la chlordécone et autres pesticides. En Martinique, il développe des recherches zootechniques et en agroécologie qui visent à améliorer les productions animales dans la zone tropicale humide.

L'unité **IFREMER** Biodiversité et environnement aborde plusieurs thématiques : l'halieutique, l'aquaculture et l'environnement. Le centre de Martinique a développé une compétence spécifique sur les dispositifs de concentration de poissons ainsi que sur le grossissement et la reproduction de l'ombrine tropicale.

Les chercheurs du centre **IRD** basé en Martinique participe à trois unités de recherche de l'université. Les activités de recherche se développent autour de l'agro-environnemental (la nématologie, la pédologie et la microbiologie et l'hydrologie) et la sismologie.

L'**IRSTEA** est présent en Martinique à travers sa participation au Campus agro-environnemental Caraïbe auquel participe des agents de l'unité de recherche ADBX du centre de Bordeaux qui a pour thème de recherche « Développement territorial et agriculture multifonctionnelle ».

Le labex **CORAIL** étudie les récifs coralliens face aux changements globaux de la planète (universités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de La Réunion et Université des Antilles). Aux Antilles, le projet est porté par l'équipe Dynecar qui se concentre sur les stratégies développées par les populations et les groupes fonctionnels des milieux tropicaux insulaires en réponse au changement climatique mondial, et/ou à des perturbations anthropiques dans les îles des Antilles.

- **Sciences de la Terre - Énergie**

Les observatoires volcanologiques et sismologiques de Guadeloupe et de Martinique dépendent de l'Institut de Physique du Globe de Paris - IPGP.

Le **BRGM** est présent aux Antilles sur les thèmes : géologie, risques naturels, eau, géothermie, environnement. Dans le domaine de l'énergie, la concertation établie entre les collectivités de Guadeloupe et de Martinique et le BRGM vise à l'émergence d'une filière de recherche industrielle française de la géothermie haute énergie à travers la création d'un Centre d'excellence antillais pour l'essor de la géothermie (CEAGE). Il doit s'appuyer sur l'installation géothermique de Bouillante. Le BRGM coordonne l'ITE Géodénergies.

- **Sociétés caribéennes**

La compréhension des transformations des sociétés martiniquaise et guadeloupéenne dans leur espace caribéen permet de mieux accompagner les grandes dynamiques socio-culturelles, susciter les reconversions et anticiper les mutations humaines et sociétales, ceci en prenant en compte les dimensions interculturelles, linguistiques, sociales, historiques, géographiques, naturelles, économiques et juridiques.

Le pôle Martinique de l'université accueille une unité mixte **CNRS** en sciences sociales : le centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe.

► La production scientifique

En compte fractionnaire, le volume des publications scientifiques en 2015 (année glissée) est supérieur à 115 publications. Le plus grand nombre de publications concernent la Recherche médicale et la Biologie (appliquée et fondamentale). C'est le site ultra-marin qui connaît la plus forte activité de publication.

► Les dispositifs de transfert technologique et de soutien à l'innovation

• **Carnot BRGM**

L'institut **Carnot BRGM** couvre un large domaine d'applications relatif au sol et au sous-sol. Il regroupe un service Actions régionales auquel sont rattachés les services géologiques régionaux implantés dans chacune des régions administratives françaises en Métropole ainsi qu'aux Antilles, Guyane, La Réunion Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

• **Institut de transition énergétique**

Les Antilles participent à la constitution de l'Institut de transition énergétique (ITE) **Géodénergies** porté par le BRGM. Cet ITE a pour objectif principal le développement des briques technologiques pour favoriser l'émergence de trois filières industrielles consacrées à l'exploitation et la gestion des ressources du sous-sol au service des énergies décarbonées : le stockage de CO₂, le stockage d'énergie et la géothermie (chaleur et électricité). Sa présence en Guadeloupe permet de renforcer les liens de l'institut avec des sites industriels dans les filières visées.

• **Réseau d'innovation technique et de transfert - RITA**

Le **RITA** favorise la diversification de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer. Chaque réseau regroupe l'ensemble des partenaires du dispositif Recherche-Développement-Formation : organismes de recherche, instituts techniques, chambres d'agriculture, autres organismes à vocation technique et centres de formation. Il accompagne la création d'instituts techniques du végétal et de l'animal. Ce réseau est présent en Guadeloupe et en Martinique.

• **Institut technique tropical – IT2**

L'IT2 a été créé en 2008 par les professionnels de la filière Banane de Guadeloupe et Martinique. L'institut apporte des solutions techniques dans les domaines définis comme prioritaires par les professionnels, en réalisant le changement d'échelle et le transfert des résultats de la recherche. Il collabore avec les organismes de recherche (CIRAD, IRSTEA, IRD et INRA) dans les domaines des systèmes de culture innovants, l'amélioration variétale ou la santé végétale.

• **1 incubateur**

La **Technopole Martinique**, labellisée CEEI, accompagne les projets d'innovation en proposant un espace d'incubation et une pépinière d'entreprises aux jeunes entrepreneurs. Cette technopole est soutenue par la Communauté d'agglomération du centre de la Martinique – CACEM.

• **Les pôles de compétitivité et les pôles de compétence**

CapEnergies est un pôle interrégional (Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse, Guadeloupe et Réunion) sur le développement et le déploiement de systèmes énergétiques : les énergies non génératrices de gaz à effet de serre.

En Guadeloupe, le pôle de compétitivité est adossé depuis 2007 au cluster **Synergîle** qui favorise le développement des énergies renouvelables aux Antilles (centrale thermique bagasse-charbon, l'usine géothermique de Bouillante, énergies solaires et éoliennes).

Le **Pôle agro-alimentaire régional de Martinique - PARM** assure des missions de recherche, de développement, d'assistance et de conseil aux professionnels de l'ensemble du secteur agroalimentaire. Il fournit un appui aux entreprises pour la réalisation de prestations techniques et technologiques : conseils, analyses biologiques et sensorielles...

► La création d'entreprises innovantes

Sur la période 2012-2016, 2 lauréats au concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes sont issus des Antilles.

L'université Antilles-Guyane, avec le soutien de la Région Guadeloupe, de Technopole Martinique et de Guyane Développement Innovation, a obtenu la création du Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) Antilles-Guyane, dont les actions devront favoriser et développer les liens entre le monde de l'enseignement supérieur et celui de l'entreprise, dans une dynamique de transfert de compétences et de transmission d'entreprises et accompagner les jeunes étudiants créateurs d'entreprise.

LEXIQUE

BIATSS

Les personnels de la filière ouvrière des BIATSS des établissements d'enseignement supérieur ont été pour une majeure partie décentralisés et leur gestion transférée aux conseils régionaux, tandis qu'une autre partie a glissé dans le corps des ITRF (catégories B et C). Cela peut expliquer leur nombre aussi faible dans les établissements d'enseignement supérieur

Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux sont calculées en tenant compte des ressources et des charges des familles d'étudiants. Elles comprennent 9 échelons (de 0 à 7), l'échelon 0 correspondant à l'exonération des droits universitaires dans l'enseignement supérieur public et de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante. Les données sont celles du CNOUS.

Cursus LMD

Pour la présentation des effectifs d'inscrits en universités par cursus, les formations prises en compte dans le cursus L (licence) sont les DUT, les licences, les licences professionnelles, la PACES (première année commune aux études de santé), la plupart des formations paramédicales, les DAEU et la capacité en droit, les DEUST, le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 3 ou 4.

Pour le cursus M (master), sont regroupés les masters (y compris enseignement), les formations d'ingénieurs (y compris les préparations intégrées), les formations de santé, les diplômes d'IEP, d'oénologie, de commerce, le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 1 ou 2

Les formations du cursus D (doctorat) comprennent le doctorat et l'habilitation à diriger les recherches.

Diplômés

Le périmètre retenu pour les diplômés est le plus complet possible (enseignement supérieur) avec une part significative d'établissements publics relevant du MEN et du MESRI (remontée Sise principalement).

DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

La DREES est une direction de l'administration centrale des ministères sociaux (affaires sociales, santé, droits des femmes, travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social).

La DREES fait partie du service statistique public. Sa vocation est de fournir aux décideurs publics, aux citoyens, et aux responsables économiques et sociaux des informations fiables et des analyses sur les populations et les politiques sanitaires et sociales.

Écoles doctorales

Les établissements d'enseignement supérieur en capacité de délivrer des diplômes nationaux peuvent être **accrédités** dans le cadre d'une école doctorale reconnue par le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'ils participent « de façon significative à son animation scientifique et pédagogique » et disposent « de capacités de recherche et d'un potentiel d'encadrement doctoral suffisant » dans les champs scientifiques couverts par l'école doctorale.

Plusieurs établissements peuvent s'accorder pour porter, ensemble, une école doctorale, auquel cas ils bénéficient, de la part du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'une **co-accréditation**. Chacun d'entre eux peut, dans ce cadre, inscrire des doctorants et délivrer, seul, le diplôme de doctorat. On parle alors de **délivrance partagée** entre les établissements co-accrédités.

Des établissements d'enseignement supérieur peuvent participer à une école doctorale en accueillant des doctorants de cette école au sein d'unités ou d'équipes de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale. Jusqu'en mai 2016, ces établissements ont la qualité « **d'établissements associés** ». Certains établissements associés, si leurs statuts le prévoient, ont la possibilité de délivrer le diplôme de doctorat conjointement avec un établissement accrédité.

À compter de mai 2016*, cette catégorie d'« établissements associés » est scindée en deux catégories : d'une part, les établissements **accrédités en délivrance conjointe** qui peuvent inscrire des doctorants et délivrer le

diplôme conjointement avec un établissement accrédité ou co-accrédité en délivrance partagée ; d'autre part, les **établissements partenaires** qui n'inscrivent pas de doctorants et ne délivrent pas le doctorat.

**La nouvelle classification en 3 catégories a été initiée en cours de vague A (Lyon, Grenoble) et se poursuit au fil des vagues.*

Avant mai 2016	Établissement accrédité ou Établissements co-accrédités en délivrance partagée	Établissement(s) associé(s)	
A partir de mai 2016	Établissement accrédité ou Établissements co-accrédités en délivrance partagée	Établissement(s) accrédité(s) en délivrance conjointe	Établissement(s) partenaire(s)

Endorecrutement

Se dit d'un maître de conférences (MCF) ayant obtenu son doctorat dans l'établissement qui le recrute ou d'un professeur des universités (PR) exerçant, immédiatement avant sa promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans le même établissement. Les données intègrent les détachements et les mutations et portent sur la période 2011-2016. Cette méthode était celle qui avait été retenue pour le Strater 2014 (recrutements 2007-2011) alors que les données du Strater 2011 portaient uniquement sur les PR et MCF nouvellement recrutés (n'intégraient pas les détachements et les mutations) et la période de référence était 2004-2010.

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et étudiants inscrits en université

Les étudiants inscrits sont présentés selon 2 périmètres. L'un, le plus complet possible, dit « dans l'enseignement supérieur » correspond aux effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements (et les formations) de l'enseignement supérieur, publics ou privés quel que soit leur ministère de tutelle. Ces effectifs sont recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation Nationale et des ministères en charge de l'Agriculture, de la Culture, de la Santé et des Sports.

L'autre, beaucoup plus restreint, dit « en universités » correspond aux inscriptions principales dans les universités (y compris l'université de Lorraine), les CUFR et les COMUE Paris-Est et Grenoble-Alpes ainsi que dans les Espé (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) connues au travers de l'enquête SISE-Universités.

Il est à noter que les universités de technologie et les I(N)P ne sont pas compris dans ce périmètre sauf indications contraires ou tableaux spécifiques (dans ce cas on parlera d'établissements assimilés aux universités).

Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie recouvre la formation par apprentissage, la formation continue et la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Formation continue

La formation continue s'adresse (1) aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.) ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification, de valoriser leur expérience professionnelle ; (2) aux employeurs (privés ou publics) souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

Les données présentées concernent les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées et indépendantes (UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM) et les autres établissements (IEP Paris, INALCO, EPHE, ENS, ENS Lumière et ENSATT). Les formations proposées par le CNAM sont comptabilisées séparément.

Formation des infirmiers

La réforme de la formation des infirmiers engagée à partir de 2009 donne accès au grade de licence aux titulaires du diplôme d'infirmier formés selon la nouvelle réglementation. Les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) ou établissements de santé support des IFSI ont passé des conventions avec les universités et les régions, notamment pour déterminer la participation des universités aux instances pédagogiques et leurs contributions aux enseignements et aux jurys d'examen.

Offre documentaire

Les indicateurs documentaires présentés dans les diagnostics Strater ont été élaborés à partir des données 2014 de l'enquête statistique générale des bibliothèques universitaires (ESGBU). Les données ESGBU utilisées concernent les bibliothèques des universités, des principales grandes écoles et des grands établissements. Quelques organismes de recherche ont été intégrés dans l'ESGBU mais leur participation n'est pas encore complète et il n'est pas possible de disposer du détail de leur activité au niveau régional : ces données n'ont donc pas pu être exploitées. De plus, il faut noter que les bibliothèques de laboratoires échappent généralement à ces statistiques.

Seuls les étudiants et enseignants-chercheurs relevant des établissements considérés pour cette étude sont pris en compte. Les étudiants comprennent les inscrits en licence, master, IUT, écoles... Le terme « enseignants-chercheurs » englobe les enseignants-chercheurs et les doctorants.

Le choix des indicateurs a évolué. La partie relative à la documentation recherche n'est pas complète en raison de la collecte partielle des données concernant les organismes de recherche.

Le nombre de places assises de bibliothèques disponibles sur un site est multiplié par le nombre total d'heures d'ouvertures puis rapporté au nombre d'étudiants concernés. Seules les bibliothèques de plus de 100 places sont prises en compte dans le calcul de cet indicateur.

Dans les tableaux d'indicateurs, les colonnes relatives aux moyennes, maximums et minimums nationaux prennent en compte les 26 regroupements métropolitains ainsi que la Corse. Les tableaux concernant les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) mentionnent les chiffres métropolitains pour information et mise en perspective uniquement.

PACES

La première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme) remplace l'ancien système du P.C.E.M.1 et P.C.E.P.1 et a été mise en place à la rentrée 2010.

Les chiffres figurant dans le tableau, qui correspondent aux quotas alloués à chaque université comportant une UFR de médecine, d'odontologie, de pharmacie ou une structure de formation en maïeutique dépendant ou pas d'un CHU, ne tiennent pas compte des places supplémentaires (environ 600) offertes en application des arrêtés du 29 décembre 2014 relatifs respectivement au numerus clausus spécifique aux paramédicaux et aux procédures d'accès direct ouvertes en 2^e et 3^e année aux titulaires de certains diplômes (« passerelles »).

Personnels DGRH

Les données sont issues de l'annuaire AGORA, POPPEE ITARF et POPPEE BIB à la date du 1^{er} février 2016 mais considérées pour l'année 2015.

Elles concernent les agents en position d'activité dont l'imputation relève du MESRI (hors CROUS et administration centrale). Les agents contractuels BIATSS proviennent de l'enquête ANT menée en 2016 qui recense le stock de contractuels au cours de l'année 2015. Certains établissements n'ont pas été pris en compte : Bibliothèque inter-universitaire des langues et civilisations (BIULAC).

Les données sont exprimées en personnes physiques.

Personnels de recherche

La catégorie des personnels de recherche comprend les chercheurs et personnels de soutien de R&D décomptés en ETP recherche.

Les chercheurs sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion de projets de recherche. Dans le cas français, la catégorie des chercheurs comprend les maîtres de conférence et professeurs des universités et assimilés des établissements d'enseignement supérieur (par convention 0,5 ETP), les chargés, ingénieurs et directeurs de recherche des EPST, les ingénieurs et administratifs de haut niveau effectuant des travaux de R&D dans les EPIC et les entreprises ainsi que les doctorants. Seuls les personnels rémunérés au titre de leur activité de R&D sont comptabilisés. Ainsi, un doctorant ne bénéficiant d'aucun soutien au titre de son activité de recherche n'est pas comptabilisé comme « chercheur ».

Les personnels de soutien participent à la R&D en exécutant des tâches scientifiques, techniques ou administratives participant à l'exécution des travaux de R&D.

La part non régionalisée des effectifs de recherche est intégrée à la référence nationale.

PIB (Insee)

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique exprimée en euros. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits - moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Sa variation d'une période à l'autre est censée mesurer le taux de croissance économique du territoire considéré. Le PIB par habitant est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants d'un pays.

Pôle de compétitivité

Un pôle de compétitivité est le regroupement, reconnu par l'État, sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie autour d'une thématique commune. Au niveau national et régional, l'État et les régions accompagnent le développement des pôles notamment en accordant des aides financières via les appels à projets du fonds unique interministériel et du PIA et des prêts aux PME ou ETI membres des pôles.

Le Label Gold Européen est décerné par l'Initiative européenne pour l'excellence des clusters (ECEI), émanant de la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission Européenne. Ce label a pour but de mesurer le niveau de performance de la gouvernance des clusters européens, et récompense les clusters d'excellence tout en visant une meilleure reconnaissance internationale.

Population (Insee)

Est constituée par la population dite légale, qui regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

STS et assimilés

Les Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés rassemblent les élèves en formations post-baccalauréat assimilées au STS (STS, DMA, DCEFS, classes de mise au niveau au BTS), dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères.

Taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Les « doubles inscriptions CPGE – université » concernent les bacheliers généraux et constituent la majorité des doubles inscriptions.

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance pour les bacs généraux et technologiques (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger, ni des étudiants issus des COM ou ayant obtenu un bac à l'étranger, ou ceux pour lesquels l'académie d'origine est inconnue. L'apprentissage est pris en compte sur le champ des bacheliers professionnels poursuivant en STS.

VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement supérieur permet de valider des compétences acquises en dehors du système universitaire mais aussi de tout système de formation. Deux dispositifs distincts permettent d'accéder, soit à un niveau de l'enseignement supérieur pour poursuivre des études, soit d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les données présentées concernent ce dernier dispositif.

Vague contractuelle

L'HCERES évalue chaque année un cinquième des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et 4 à 5 organismes de recherche.

L'HCERES a défini un cycle de campagnes d'évaluation calquées sur la répartition retenue par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre de ses relations contractuelles avec les établissements. Tous les ans, l'agence évalue les établissements d'une même vague, l'année précédant leur négociation contractuelle avec leur ministère de tutelle, de façon à offrir aux deux parties une base d'analyse et de dialogue partagée. Depuis janvier 2011, les contrats des établissements sont passés à 5 ans et font donc l'objet d'une répartition en 5 vagues (A, B, C, D et E).

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A

AES	Administration économique et sociale
ANR	Agence nationale pour la recherche
ATER	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche

B

BIATSS	Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, social, santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS	Brevet de technicien supérieur

C

CEEI	Centre européen d'entreprises et d'innovation
CEROM	Comptes économiques rapides de l'Outre-mer
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIFRE	Convention industrielle de formation pour la recherche en entreprise
CIRAD	Centre de coopération International en recherche agronomique pour le développement
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNES	Centre national d'études spatiales
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CNRS	Centre national de recherche scientifique
CPER	Contrat de projet État-région
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CVT	Consortium de valorisation thématique

D

DEPP	Direction de l'évaluation des politiques publiques
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGRI	Direction générale de la recherche et de l'innovation
DIRDA / DIRDE	Dépenses intérieures de recherche et développement des administrations / des entreprises
DOM	Départements d'Outre-mer
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales et de la santé

E-F

ETP	Équivalent temps plein
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen

H-I

HCERES	Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPGP	Institut physique du Globe de Paris
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
ITE	Institut pour la transition énergétique
IUT	Institut universitaire de technologie

L

LABEX	Laboratoire d'excellence
LLSH	Lettres, langues, sciences humaines
LMD	Licence, Master, Doctorat

M

MCF	Maître de conférences
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

O

OECO	Organisation des états de la Caraïbe orientale
OM	Outre-mer
OST	Observatoire des sciences et techniques

P

PACES	Première année commune aux études de santé
PIB	Produit intérieur brut
PR	Professeur d'université

R

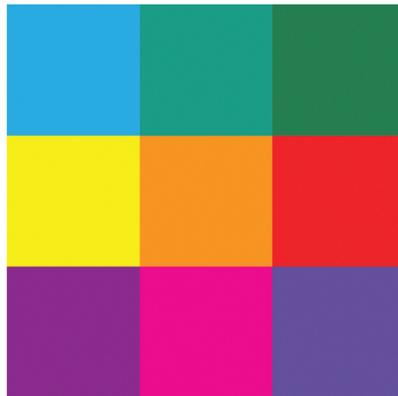
R&D	Recherche et développement
RITA	Réseau d'innovation technique et de transfert

S

SHS	Sciences humaines et sociales
SIES	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STS	Section de technicien supérieur

U-Z

URAG	Union des régions Antilles-Guyane
VAE	Validation des acquis de l'expérience
ZEE	Zone économique exclusive



1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05